



HAL
open science

La participation habitante en matière de politique culturelle : exemple de la Ville de Grenoble

Céline Schwein

► **To cite this version:**

Céline Schwein. La participation habitante en matière de politique culturelle : exemple de la Ville de Grenoble. Science politique. 2015. dumas-01307689

HAL Id: dumas-01307689

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01307689>

Submitted on 26 Apr 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Vous allez consulter un mémoire réalisé par un étudiant dans le cadre de sa scolarité à Sciences Po Grenoble. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable des propos contenus dans ce travail.

Afin de respecter la législation sur le droit d'auteur, ce mémoire est diffusé sur Internet en version protégée sans les annexes. La version intégrale est uniquement disponible en intranet.

Remerciements

Merci, tout d'abord à Philippe Teillet et à Jean Guibal pour le suivi de ces deux années de master,

Un grand merci à Clément Bodeur-Crémieux et Eve Vincent-Fraenckel pour leur présence, leur disponibilité, leurs précieux conseils et leur bonne humeur,

Un grand merci aussi à toute l'équipe de la Direction des Affaires Culturelles, Jérôme, David, J-C, Josette, Jean-Jacques, Christine, Jean, Virginie et les autres pour l'accueil qu'ils ont su me réserver, leur sourire et leur bonne humeur, le partage de leurs compétences, de leurs savoirs et de leurs passions et pour m'avoir toujours accompagnée,

Je tiens à remercier plus particulièrement Manon Vidal pour sa disponibilité et son enthousiasme à mon égard : son suivi et ses conseils ont pour moi été très formateurs et bénéfiques. Sans elle, ce stage n'aurait pas eu le même sens !

Un grand merci aussi à mes colocataires, Lilian, Mathieu, Thomas et Pierrick, sans qui la vie aurait été bien triste à Grenoble,

Et merci enfin, à toute ma famille et à mes amis, pour avoir toujours cru en moi, pour m'avoir écoutée et soutenue à tout moment.

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES UTILISES	5
--	----------

INTRODUCTION	6
---------------------------	----------

GRENOBLE, UNE VILLE DURABLE, SOLIDAIRE, EMANCIPATRICE ET CITOYENNE.....	11
--	-----------

I. « UNE DEMOCRATIE RENOUVELLÉE : UN POUVOIR D’AGIR POUR CHAQUE HABITANT »	12
A. LES CONSEILS CITOYENS INDEPENDANTS (CCI)	14
B. LE BUDGET PARTICIPATIF	16
II. CULTURE ET POLITIQUES CULTURELLES À GRENOBLE.....	17
A. UNE POLITIQUE CULTURELLE AUX MULTIPLES ACTEURS	18
B. UN FOISONNEMENT DE STRUCTURES, DE PROJETS, D’INITIATIVES	22
C. LE CHANTIER DES CULTURES, VERS UNE NOUVELLE GOUVERNANCE DES POLITIQUES CULTURELLES GRENOBLOISES ?	24

CCAS / DAC : DEUX SERVICES, DEUX ACTIONS,.....	27
---	-----------

UN PROJET	27
------------------------	-----------

I. LA DIRECTION DE L’ACTION SOCIALE TERRITORIALISEE DU CCAS	27
A. LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE (CCAS)	27
B. LES SERVICES “DÉCONCENTRÉS” DU CCAS : LES MAISONS DES HABITANTS, RELAIS TERRITORIAUX DE LA POLITIQUE SOCIALE	29
II. DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA VILLE DE GRENOBLE	31
A. DES POLITIQUES ET DES PROJETS.....	31
B. PRESENTATION ADMINISTRATIVE.....	33
III. LE DISPOSITIF PASS CULTURE	35
A. UN STAGE AU CŒUR DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES	35
B. UN DISPOSITIF « D’ACCES A LA CULTURE POUR TOUS, ET TOUS ENSEMBLE »	37
C. DEMARCHE DE TRAVAIL ET PERSPECTIVES D’EVOLUTION	39
D. UNE EXPERIENCE DE STAGE ENRICHISSANTE ET FORMATRICE	43

LE CHANTIER DES CULTURES : LABORATOIRE DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE A GRENOBLE	46
--	-----------

I. LA DÉMOCRATIE LOCALE : UN EUJEU GRANDISSANT POUR LES COLLECTIVITÉS	46
A. DE LA GOUVERNANCE A LA PRODUCTION DE POLITIQUES PUBLIQUES BASEES SUR LA PARTICIPATION	48
B. UNE FORME DE DEMOCRATIE QUI SOULEVE DE NOMBREUX ENJEUX	50
C. UN SYSTEME QUI SE CONFRONTE A UN CERTAIN NOMBRE DE LIMITES.....	52
II. QUAND LA PARTICIPATION HABITANTE DEVIEN UN ENJEU POLITIQUE CULTURELLE : EXEMPLE DE LA VILLE DE GRENOBLE	54
A. UNE REDEFINITION NECESSAIRE ENTRE DEMOCRATIE ET DEMOCRATISATION CULTURELLE	55
B. DES ENJEUX DE TAILLE EN TERMES DE REDEFINITION DES POLITIQUES CULTURELLES	57
C. UNE DEMARCHE QUI DEMANDE DU TEMPS POUR OBTENIR DES RESULTATS	61

CONCLUSION	64
BIBLIOGRAPHIE	68
SITES INTERNET.....	70
ANNEXE 1 : DÉLIBÉRATION MUNICIPALE CONCERNANT LE DISPOSITIF PASS CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE LA VILLE DE GRENOBLE	71
ANNEXE 2 : FICHE SYNTHÈSE DU NOUVEAU DISPOSITIF PASS CULTURE.....	77
ANNEXE 3 : ORGANIGRAMME DE LA DAC.....	79

LISTE DES SIGLES UTILISÉS

DAC : Direction des Affaires Culturelles de la ville de Grenoble

Service DCA : Développement Culturel et Artistique

MDH : Maison des Habitants

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

DAST : Direction de l'Action Sociale Territorialisée

DIOS : Direction de l'Intervention et de l'Observation Sociale

CCI : Conseil Citoyens Indépendants

RI : service des Relations Internationales

POHI : Pôle orientation hébergement insertion

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant

Loi MAPAM : Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles

EHPAD : Etablissement Hospitalier pour Personne Âgées Dépendantes

DEJ : Direction de l'Éducation Jeunesse

VE : département Ville Émancipatrice de la Ville de Grenoble

INTRODUCTION

Grenoble, berceau de l'éducation populaire, territoire historiquement marqué par une vie culturelle riche, et, depuis maintenant un an, véritable laboratoire en matière de mise en œuvre de politiques publiques participatives représentait pour moi un lieu de stage privilégié pour cette fin d'études.

En effet, forte de ma formation et de mes expériences en animation socioculturelle, ainsi que de mon parcours en master, je m'apparente à ce que souligne Pierre Moulinier - correspondant du Comité d'histoire du Ministère de la culture et de la communication sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles - lorsqu'il parle de l'action culturelle et de l'éducation populaire: *“pendant de longues années, l'action culturelle et l'éducation populaire se sont développées en investissant des équipements différents, en se dotant d'un personnel distinct d'animateurs et d'administrateurs formés dans des établissements de formation distincts et bien sûr en se dotant d'objectifs et de modalités d'action divergents¹”*. Pourtant, je n'ai jamais considéré ces deux disciplines comme fondamentalement opposées. Au contraire. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai orienté mon cursus ainsi que mes expériences professionnelles dans ce sens. A mes yeux, les différentes formations que j'ai suivies entrent en résonance les unes avec les autres et se complètent, car *“au-delà des différences d'ordre administratif, les deux secteurs partagent des questionnements et des finalités communes : construire la nation, créer de la citoyenneté élargir au plus grand nombre la culture de l'élite, réconcilier la culture savante et la culture populaire, ouvrir à tous l'expérience esthétique.²”*. Outre la volonté de retrouver dans ma pratique les problématiques inhérentes au domaine de l'éducation populaire, je souhaitais aussi comprendre mieux le rôle des différents acteurs (culturels, sociaux, éducatifs etc.) dans la construction et la mise en œuvre d'une politique culturelle, à l'échelle d'une ville comme Grenoble, qui veille depuis longtemps à produire des *« politiques qui ont fait de la culture un outil de gestion municipale et citoyenne. ³ »*

¹ **Pierre Moulinier**, <http://chmcc.hypotheses.org/1089>

² **Pierre Moulinier**, <http://chmcc.hypotheses.org/1089>

³ **Xavier d'Arthuys et Jean-Philippe Navarre**, *Grenoble: la culture dans l'urne*, documentaire France-Culture, 27 février 2014 à 17h, 53 minutes <http://www.franceculture.fr/emission-sur-les-docks-%C2%AB-grenoble-la-culture-dans-l-urne-%C2%BB-2014-02-27>

L'arrivée de la municipalité du parti « Rassemblement citoyen, de la gauche et des écologistes » a impulsé à Grenoble une dynamique toute nouvelle, autour de la démocratie locale et participative, en associant les habitants et partenaires locaux à la réflexion que portent les politiques sur la ville. En effet, les initiatives en la matière sont de plus en plus nombreuses et semblent aujourd'hui faire partie de la manière dont la municipalité en place "gouverne" la ville : assises citoyennes, conseils de quartier, semaine de la co-construction dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de la Villeneuve etc. Eric Piolle, maire de Grenoble, et son adjointe aux Cultures Corinne Bernard, ont dans la même dynamique impulsé en décembre dernier Le Chantier des Cultures. Il a pour objectif de mettre en œuvre une politique culturelle plus transparente et plus lisible pour *“permettre aux acteurs de s'inscrire dans une dynamique qui veut concerner toutes les formes artistiques et culturelles ainsi que tous les publics”*⁴. Organisée en trois instances⁵, cette démarche, à travers son caractère innovant et d'apparence peu maîtrisé, soulève aujourd'hui de nombreux questionnements, faisant sans cesse évoluer sa mise en œuvre.

J'ai dans ce cadre de "grands changements" effectué un stage de 6 mois, entre la Direction de l'Action Sociale Territorialisée⁶ (DAST) du CCAS et la Direction des Affaires Culturelles (DAC) de la Ville de Grenoble, pour travailler sur l'évolution d'un dispositif porté par les deux services : le pass culture. Par la suite, mes missions ont évolué et se sont élargies, auprès de la DAC. En effet, en plus de travailler sur l'évolution du pass culture, Clément Bodeur-Crémieux, Directeur des Affaires Culturelles, a souhaité m'associer aux réflexions et différentes instances du Chantier des Cultures.

⁴ Chantier des cultures <http://www.grenoble.fr/>

⁵ Les trois instances définies dans le cadre du Chantier des Cultures sont les suivantes : réunions publiques ouvertes à tous les citoyens Grenoblois ; comités d'avis réunissant habitants, élus à la majorité et à l'opposition, personnalités qualifiées et techniciens de la ville autour des attributions de subventions ; et comités de suivi, permettant aux (pas tous publics les assos sont privées plutôt partenaires culturels) – les "grands opérateurs" – de se réunir pour échanger sur leurs projets d'établissements en cours ou sur des thématiques définies)

⁶ Service de la direction du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Grenoble, cf. organigramme du CCAS en annexe

Cette expérience m'a permis non seulement d'investir le quotidien du service culturel d'une ville qui inscrit la culture dans ses priorités, de poursuivre ma réflexion autour des questions de démocratie culturelle et de participation habitante, du lien entre la culture et le développement d'un territoire; mais également de participer à une expérimentation, une réflexion autour de l'élaboration et la structuration d'une politique culturelle à l'échelle du territoire grenoblois. J'ai ainsi pu travailler avec de nombreux acteurs - qu'ils soient politiques, agents municipaux, associatifs ou habitants - des domaines de la culture et du social. Cette double mission, inscrite au cœur du projet politique d'une municipalité toute nouvelle, a soulevé pendant la durée de mon stage de nombreuses questions. J'ai notamment été très marquée par la prégnance dans le discours politique des notions de co-construction ou de construction participative des politiques publiques. En effet, de plus en plus de territoires se saisissent de ces questions-là et en appellent à la citoyenneté des habitants. Mais les modalités de cette démarche restent encore à préciser, et demandent encore de la réflexion...

C'est pourquoi j'ai choisi d'orienter mon travail de mémoire autour des enjeux de la construction participative d'une politique publique, et plus particulièrement d'une politique culturelle, qui se veut, dans le cas de Grenoble, plus accessible et transparente aux yeux des citoyens, et qui tente de combler le fossé qui existe actuellement entre les notions d'action culturelle et d'éducation populaire. Car la différence est mince : *" si l'action culturelle prône la démocratisation, c'est-à-dire l'élargissement des publics de la culture "légitime", l'éducation populaire se veut "démocratique", médiatrice entre l'art et la vie, la culture savante et la culture ouvrière ou rurale et prône une éducation du peuple. Son action se veut "socioculturelle"* Or, comme le précise l'adjointe aux cultures, le mot qui marque les esprits en matière de culture est souvent "élitisme". La volonté de la municipalité de Grenoble est aujourd'hui de sortir de ce paradigme pour aller vers une culture plus partagée, plus accessible, mais aussi plus lisible et décodable par les habitants, en travaillant dans la pluralité des pratiques, des envies et des regards.

Pour approfondir mon travail, j'ai commencé par la lecture de documents portant très largement sur les questions de démocratie locale et de démocratie participative, ainsi que sur les définitions de notions clés pour l'analyse de mon expérience à la mairie. En effet, pour en arriver à définir clairement les champs que je souhaitais développer pour ce travail de mémoire, il m'a fallu un long temps de lecture et de recherche de définitions. Je me suis ainsi intéressée à la définition pour une municipalité d'un service public de la culture. Du fait de la nature de mes missions de stage – entre action sociale et action culturelle, entre associations et service public, entre culture et éducation populaire, entre politique sociale et politique culturelle – j'ai tenté de mettre en tension les notions de projet culturel, d'action culturelle, de démocratie et de démocratisation culturelle afin de comprendre dans quelle mesure la culture est-elle vecteur de lien social, et comment cela s'applique-t'il à l'exemple grenoblois ?

Mais mon expérience quotidienne à la DAC, les différentes personnes avec lesquelles j'ai travaillé ou échangé, ainsi que les interrogations qui ont rythmé ma pratique m'ont amenée à resserrer mon champ de réflexion autour de la question du cheminement d'une politique publique, de l'idée qu'en ont les élus à sa mise en œuvre. Appliqué au champ de la culture, ce cheminement prend un sens particulier, qui peut différer du schéma traditionnel de mise en œuvre et en application d'une politique publique. En effet, dans le domaine de la culture des partenariats avec des instances, des structures ou des personnes issues de milieux et de « cultures » - professionnelle ou personnelle – différents se développent. Le service de Développement Culturel et Artistique (DCA) dans lequel j'ai effectué mon stage en est le parfait exemple. S'il regroupe des agents spécialisés par secteurs culturels (théâtre et danse, cinéma et arts plastiques, musiques, cf. organigramme du service en annexe), un agent est aussi en charge des projets transversaux, qui sont très nombreux (projets internationaux en partenariat avec le service des Relations Internationales (RI) et l'Institut Français, le dispositif pass culture, etc.), et qui complètent l'action du service sur le territoire, entrant parfaitement en complémentarité avec les missions et champs d'action des politiques culturelles.

Lorsqu'on se penche sur l'histoire des politiques culturelles de la Ville de Grenoble, on observe un foisonnement d'initiatives, et un soutien permanent de la municipalité, donnant cette identité si particulière à la Ville, connue et reconnue comme un carrefour culturel important en Rhône Alpes. Le dispositif pass culture, tout comme le Chantier des cultures – qui ont représenté mes deux missions de stage - sont aujourd'hui le reflet d'une volonté politique de mettre en place des projets et des dispositifs qui soient plus proches des habitants, et de rendre plus transparente l'action publique en matière culturelle, comme dans les autres domaines chers à la municipalité.

Ainsi, il s'agira dans un premier temps d'expliquer le contexte de mon expérience de stage, dans un territoire grenoblois en recomposition et en "chantier", qui tente de mettre en place une politique culturelle différente, inscrite dans une démarche et une dynamique spécifiques.

Je développerai dans une seconde partie mon expérience de stage à la mairie, rythmée autour de l'évolution du dispositif pass culture. Depuis 2010, ce dispositif, porté par le CCAS et la Ville de Grenoble a pour objectif de favoriser la découverte culturelle pour tous les grenoblois, grâce une carte pass.

Si les objectifs fixés ont été en partie atteints, des points de déséquilibre se sont affirmés : le principe du sortir ensemble n'est pas systématiquement observé ou respecté, le dispositif s'est parfois mué en guichet, les professionnels des Maisons des Habitants (MDH) sont submergés sous le poids du dispositif etc. Face à ces constats, il apparaissait important pour les élus aux cultures et à l'action sociale de revoir ces objectifs et ces modalités d'organisation et de fonctionnement, tout en gardant les points forts. Mais cela ne pouvait se faire sans la présence que quelqu'un sur le terrain, qui puisse aller à la rencontre et être à l'écoute des différents acteurs concernés, tout en étant le garant d'un relai des volontés politiques.

Enfin, je m'attacherais à l'étude du développement de la démocratie participative et de son impact lorsqu'elle s'applique au champ de la politique culturelle : de quoi s'agit-il ? Comment cela se manifeste-il ? Et quels sont les enjeux et les limites sous-jacents à la mise en œuvre de politiques de démocratie participative en matière culturelle ?

GRENOBLE, UNE VILLE DURABLE, SOLIDAIRE, EMANCIPATRICE ET CITOYENNE

Pour pouvoir comprendre l'orientation de ce mémoire, il semble indispensable de situer le contexte dans lequel s'est déroulé mon stage : les caractéristiques du territoire grenoblois, les politiques publiques qui lui sont spécifiques, la place de la culture dans celles-ci.

En 2014, Eric Piolle, membre du parti Europe Ecologie les Verts est candidat aux municipales de Grenoble. Son ambition : faire de Grenoble « *une ville démocratique qui s'appuie sur un pouvoir habitant indépendant et autonome*⁷ ». Dans ce cadre, son programme propose aux grenoblois un certain nombre de décisions, organisées principalement autour de la démocratie citoyenne et du pouvoir de décision des habitants. En effet, il promet que s'il est élu, les habitants seront associés aux décisions qui les concernent voire même, si nécessaire, qu'il leur sera demandé de prendre eux-mêmes l'initiative de la décision. Son programme précise ce que représente pour lui une ville démocratique : elle « *suppose des élus municipaux disponibles pour leurs taches, dans le dialogue et l'argumentation avec les habitants plutôt que dans la com' et les opérations de prestige. Une ville démocratique c'est une ville qui construit l'intérêt général. Eau, parkings, compagnie de chauffage, espaces publicitaires, construction, nous faisons le choix de libérer les biens communs des Grenoblois des intérêts et ingérences du privé !* »⁸. Dans ce cadre, de grands chantiers ont été entamés dans différents domaines : l'éducation, l'action sociale, la citoyenneté ou encore la culture.

Nous étudierons dans cette 1^{ère} partie la mise en œuvre d'une politique de démocratie participative à l'échelle du territoire, afin de comprendre comment s'y inscrivent la culture et les politiques culturelles, dans la mesure où le Chantier des Cultures représente pour la municipalité un pilier de la politique culturelle de la Ville de Grenoble.

⁷ Site du Parti du Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes : <http://unevillepourtous.fr/le-projet/ville-la-democratie-renouvelee/>

⁸ Idem

I. « UNE DEMOCRATIE RENOUVELLÉE : UN POUVOIR D'AGIR POUR CHAQUE HABITANT »⁹

Un an après son élection et lorsque l'on reprend les grandes idées de son programme, on observe que la promesse électorale de faire de la démocratie locale et participative une priorité à Grenoble a été respectée.

En effet, co-construire les projets avec les habitants est devenu le maître mot de la municipalité, qui de plus en plus, introduit la notion de participation habitante en matière de politique publique, relançant de ce fait le débat autour de la démocratie participative. Mais pour comprendre les politiques mises en place par la Ville, il semble indispensable de redéfinir en termes de politiques publiques, ce que représentent la démocratie participative et la participation habitante.

Selon le dictionnaire Larousse, la démocratie, qui se matérialise à travers un système politique ou une forme de gouvernement a pour principe de faire émaner la souveraineté du peuple. Paradoxalement, étant donné à quel point les définitions sont proches, on définit le concept de démocratie participative comme représentant une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique.

A Grenoble, ce concept prend forme en visant deux grandes finalités :

- *« Face au monopole de la définition de l'intérêt général qui serait détenu par les élus (et leurs services), la Ville souhaite appuyer une définition de l'agenda politique, de la mise en œuvre et de l'évaluation des politiques publiques avec des citoyens et des organisations de la société civile. (...) Il s'agit de s'appuyer non seulement sur l'expertise d'usage mais aussi sur une pluralité de conceptions du bien commun afin d'enrichir la délibération municipale.¹⁰ »*
- *« L'objectif de la municipalité est aussi de mener une politique d'activation citoyenne (« empowerment ») au long terme afin d'accompagner les populations les plus éloignées vers un réinvestissement progressif de la vie publique.*

⁹ Site du Parti du Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes : <http://unevillepourtous.fr/le-projet/ville-la-democratie-renouvelee/>

¹⁰ Démarche de constitution des Conseils Citoyens Indépendants – Compte rendu des échanges des 150 personnes ; au sein des 4 groupes de travail du 27 septembre au 25 octobre 2014 - <http://www.grenoble.fr>

Le tissu associatif est un relai très efficace. Les nouveaux dispositifs de démocratie locale sont un atout. La bonne santé d'un territoire et de ses habitants se mesure aussi à sa vitalité démocratique.¹¹»

C'est ainsi que depuis le début du mandat, de nombreuses démarches illustrent une action municipale attachée à refonder la démocratie locale et à construire une ville pour tous, l'ambition étant de replacer le citoyen au cœur de la cité et des politiques publiques. Selon l'équipe municipale, ce projet s'inscrit dans la continuité de la riche histoire citoyenne de Grenoble en réinterrogeant sans cesse les pratiques et en tentant de dépasser les blocages qui ont pu exister par le passé. Dans ce cadre, la Ville doit « *favoriser la mise en place d'espaces d'information, de formation et de débats pouvant prendre la forme d'instances renouvelées de participation citoyenne (conseils citoyens indépendants, comités d'usagers, etc.) ou de dispositifs qui permettent aux habitants d'influer sur les politiques municipales (budgets participatifs, fonds d'initiatives, droit d'interpellation citoyenne, votations, etc.)*.¹² C'est pour répondre à ces défis, que la Ville a proposé de se lancer dans une nouvelle démarche qui vise à « *réinventer de manière collective la démocratie locale à Grenoble et faire des questions publiques un enjeu partagé*».

Trois exemples significatifs sont à retenir dans les mesures prises par la Ville de Grenoble :

- la mise en place de conseils citoyens indépendants via une démarche de co-construction avec les grenoblois
- l'affirmation pour les plus de 16 ans d'un droit d'interpellation citoyenne
- le lancement du budget participatif

Ces actions s'inscrivent en complémentarité et en cohérence avec la démarche plus globale portée par la municipalité avec les citoyens : réunions publiques, assemblées des unions de quartier, mise en ligne des données publiques... La volonté étant que toutes les politiques publiques intègrent une double dynamique : la participation des habitants, des usagers ou des partenaires suivie après le projet d'une évaluation soigneusement prévue et appliquée.

¹¹ <http://www.grenoble.fr>

¹² Idem

A. Les Conseils citoyens indépendants (CCI)

L'ancienne municipalité avait mis en place des Conseils consultatifs de secteur¹³. La municipalité d'Eric Piolle a souhaité les remplacer par des Conseils citoyens indépendants (CCI) : « *Nous souhaitons à la fois donner plus d'écho à la participation des habitants et inclure les publics les moins familiers avec les instances de concertation. Composés d'une part d'habitants tirés au sort parmi l'ensemble des habitants du secteur et d'autre part de représentants désignés par les habitants eux-mêmes, les Conseils citoyens désigneront leur président-e et leur bureau. Pour assurer leur indépendance, les Conseils citoyens détermineront eux-mêmes leur ordre du jour, disposeront de moyens de fonctionnement pour pouvoir communiquer directement avec les habitants et les inviter en réunion plénière sur les sujets importants. L'élu de secteur ne siègera qu'à l'invitation du Conseil citoyen. Le conseil citoyen pourra être convoqué par les habitants eux-mêmes. Les Conseils citoyens se doteront chacun de leur propre règlement intérieur.* ¹⁴ »

Ces organismes deviennent obligatoires dans les quartiers classés « politique de la ville ». En effet, la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens. Leur mise en place dans l'ensemble des quartiers prioritaires doit permettre de « *conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.* ¹⁵ » Aussi, la nouvelle municipalité fait le choix à Grenoble d'étendre leur champ d'action à l'ensemble de la ville, et sur les questions d'éducation, d'urbanisme, de culture et de vie de quartier.

¹³ Créés par la Ville de Grenoble en 2002, les Conseils Consultatifs de Secteur (CCS) sont des instances participatives et indépendantes qui ont pour but de donner à chaque habitant la possibilité de prendre part à la vie de son secteur et d'y émettre son avis sur la politique mise en place par la municipalité, grâce notamment à la très bonne connaissance de son environnement immédiat. Ainsi, les Conseils Consultatifs de Secteur sont à la fois une instance de rencontre entre les citoyens et les élus, un lieu d'échange et de débats, et un lieu de formation citoyenne. <http://www.alpesolidaires.org/campagne-d-inscription-dans-les-conseils-consultatifs-de-secteur-de-la-ville-de-grenoble>

¹⁴ Site du Parti du Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes : <http://unevillepourtous.fr/le-projet/ville-la-democratie-renouvelee/>

¹⁵ Site du Ministère de la <http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/cadre-de-referance-conseils-citoyens.pdf>

Pour animer cette démarche, la Ville a fait appel à l'expertise et aux capacités d'animation de l'association AequitaZ¹⁶. Leur accompagnement a trois objectifs : aider les acteurs de la Ville de Grenoble à la décision pour fixer le cadre politique de la mise en place des CCI ; apporter un soutien méthodologique, afin de définir des outils et un cadre d'animation adaptés à cette politique et enfin animer les groupes de travail et soutenir à la prise de parole lors des Assises, en proposant des processus d'animation permettant de favoriser l'écoute mutuelle et de formaliser la production d'hypothèses à trancher collectivement.

Les CCI seront constitués en plusieurs temps. Le 27 septembre dernier, lors d'une réunion publique, la municipalité de Grenoble a présenté sa démarche de travail. Sous forme de théâtre forum animé par la compagnie Petits pas pour l'homme, le but était de questionner les pratiques des citoyens, afin de mieux construire la participation citoyenne grenobloise.

À travers trois saynètes jouées par les comédiens de la compagnie, le public a réagi sur les difficultés à se faire entendre dans ses préoccupations quotidiennes, la légitimité des habitants pour financer des projets citoyens et les difficultés liées aux pratiques d'interpellation. Eric Piolle annonçait lors de cette soirée : *« nous devons trouver ensemble la meilleure façon de travailler et d'organiser notre créativité pour notre ville ¹⁷ »*.

Par la suite, 4 groupes de réflexion ont été montés autour de 4 questions par rapport à la mise en œuvre des CCI :

- Quel rôle ? (lieux de décision ? D'interpellation ?)
- Quelle composition ? (membres tirés au sort ?)
- Quel niveau d'indépendance ? (représentatifs des quartiers ? Des secteurs ?)
- Quelles articulations avec les instances prévues dans les quartiers éligibles à la Politique de la Ville ?

Composés d'habitants, ils avaient pour 'mission' de proposer des scénarios répondant aux 4 problématiques présentées ci-dessus. Les 7 et 8 novembre se sont déroulées à la MC2 les 1ères Assises Citoyennes.

¹⁶ <http://www.aequitaz.org/>

¹⁷ <http://www.grenoble.fr>

A cette occasion, une matinée entière a été consacrée aux « retours » de ces ateliers qui avaient pour objectif d'imaginer et de dessiner les contours des CCI. Afin de poursuivre le processus de co-construction, une commission extra-municipale paritaire composée de 12 citoyens désignés et de 12 élus municipaux et métropolitains a été mise en place. A partir d'un certain nombre d'éléments, ils ont travaillé à la définition du rôle, de la composition, des périmètres et du cadre général de fonctionnement des CCI.

Les membres de chaque conseil ont été tirés au sort sur les listes électorales. Dix hommes et dix femmes ont été retenus par conseil. Les 1ères réunions ont eu lieu en juin et en juillet, permettant principalement aux membres de faire connaissance et de commencer à échanger sur les sujets qui leurs semblent intéressants et importants.

Mais cette initiative n'est pas la seule qui relance la machine de la démocratie locale à Grenoble. En effet, la Ville a lancé pour l'année 2015 une campagne de budget participatif, qui elle aussi s'intègre dans le processus global, mais qui se distingue par sa singularité.

B. Le budget participatif

Créer un budget participatif construit et décidé par les habitants représentait un des enjeux de campagne de la nouvelle municipalité : *« Une fois par an, l'ensemble des habitants d'un secteur seront invités à délibérer sur le budget participatif de 2 000 000 € répartis entre les différents secteurs, budget destiné au financement du cadre de vie. Ils voteront parmi les projets élaborés par le Conseil citoyen (priorisation ou choix alternatif) après vérification par la mairie de la seule compatibilité réglementaire des projets soumis à la délibération des habitants.¹⁸ »* Depuis, les expériences se sont multipliées et développées un peu partout dans le monde. A l'heure actuelle, plus de 3000 expériences ont été répertoriées à travers le monde avec des modalités et des objectifs différents. En Europe, le budget participatif est très souvent mis en relation avec une volonté de modernisation de l'action publique.

¹⁸ <http://unevillepourtous.fr/le-projet/ville-la-democratie-renouvelee/>

Le mois de mai 2015 marque le début de l'expérience grenobloise. Une enveloppe de 800 000€ a été affectée pour des projets d'investissement d'initiative citoyenne. Le site internet de la Ville de Grenoble nous explique le principe : n'importe quel habitant de Grenoble peut déposer un projet, sur la plateforme participative, du moment qu'il s'inscrit dans les critères de recevabilité. Les services étudient les demandes, selon les critères établis dans le règlement intérieur du budget participatif¹⁹ et font une pré-sélection. Par la suite, les projets qui ont été pré-validés sont présentés, débattus et discutés avec l'ensemble des participants. A la fin de ce temps, 30 idées/projets, toutes thématiques confondues, sont choisis pour être instruits par les services municipaux concernés, qui rencontrent les porteurs de projets et examinent avec eux la faisabilité juridique, financière et technique de leur idée. Une fois l'instruction terminée, et l'étude de faisabilité réalisée, une grande séance de vote est organisée.

Tous les citoyens sont appelés à participer à ce vote. La liste qui est dès lors communiquée comprend le nom, la description succincte, la localisation et le coût estimé du projet. Il faudra s'exprimer sur deux catégories de projets : les projets de moins de 100 000€ et les projets de plus de 100 000€. Seront retenus, dans la limite d'une enveloppe maximale cumulée de 800 000€, a minima 6 projets de moins de 100 000 € et 1 projet de plus de 100 000 €. Les montants financiers nécessaires à la réalisation des projets retenus seront proposés au vote des assemblées délibérantes de la Ville de Grenoble et de Grenoble-Alpes-Métropole en vue de leur intégration dans les budgets investissement 2016.

II. CULTURE ET POLITIQUES CULTURELLES À GRENOBLE

« Par la qualité et la notoriété des artistes qui y travaillent, la densité de ses équipements culturels et l'importance des moyens qu'elle mobilise, Grenoble est reconnue comme une ville culturelle de tout premier plan en France. ²⁰ »

¹⁹ <http://www.grenoble.fr>

²⁰ Michel DESTOT in BOZONET Jean-Paul, Détrez Christine, LACERENZA Sabine, *Pratiques et représentations culturelles des Grenoblois*, ed. l'Aube, Paris, p. 5

Si ces mots sont ceux de l'ancien maire, ils s'appliquent toujours au « terrain culturel » grenoblois. En effet, tendre à une approche équilibrée et dynamique de tous les secteurs, des arts de la scène, au livre, en passant par les arts plastiques, le cinéma, le patrimoine et la culture scientifique, technique et industrielle ; soutenir les démarches artistiques, les expressions contemporaines et les lieux culturels dans toute leur diversité ; établir des rapprochements entre la création, la diffusion et la formation ; favoriser la circulation des œuvres et des publics sont autant de voies que la Ville de Grenoble explore au quotidien.

A. Une politique culturelle aux multiples acteurs

Depuis de nombreuses années maintenant, la municipalité s'implique tout particulièrement dans le domaine culturel. Les grenoblois sont souvent reconnus pour leur capacité à innover – Grenoble étant souvent reconnue comme une ville laboratoire. Les différentes municipalités ont toujours su accompagner les initiatives, au bénéfice du plus grand nombre : le spectacle vivant est très présent au sein de la ville mais aussi à l'échelle de l'agglomération ; les abonnés à la bibliothèque sont très nombreux ; le domaine des musiques actuelles en pleine expansion – notamment avec la récente ouverture de la Belle Électrique - ; les festivals sont nombreux et diversifiés, la MC2 est la 1^{ère} scène nationale de France et sa programmation raisonne et rayonne au-delà de la ville, ayant un réel impact territorial.

Dans ce cadre, la culture est considérée comme un axe essentiel des politiques publiques locales. Ainsi, l'intervention publique de Grenoble dans le domaine de la culture repose d'une part sur les relations partenariales qu'elle a tissées avec les établissements publics, les compagnies artistiques, et plus largement, les associations qui contribuent à la vitalité culturelle de la ville ; et d'autre part sur sa propre action, mise en œuvre par ses services centraux et par les missions qui sont confiées aux équipements municipaux, dont elle a directement la charge.

Au vu du nombre important d'acteurs intervenant dans le champ culturel sur le territoire grenoblois, l'enjeu est de créer des rapprochements entre eux, afin de rendre cohérent le développement culturel et artistique du territoire et de favoriser le plus large accès possible à la culture.

Le programme d'Eric Piolle spécifiait à ce sujet : « *L'art et la création n'ont rien du supplément d'âme. Musée, théâtre, expo, cinéma, musique, livres doivent être accessibles à tous, pour cela il faut lever les empêchements, financiers et culturels en particulier. La politique de fréquentation doit être revue afin de bénéficier à tous, l'art doit investir la rue, les actions « hors les murs » de nos équipements être multipliées, la transversalité développée* ²¹ ». Pour ce faire, la Ville soutient et accompagne les structures qui participent à la réalisation des objectifs de politique culturelle au travers de subventions, de conventions, en mettant des locaux à disposition, ou encore en participant financièrement au fonctionnement des équipements publics.

La politique culturelle grenobloise repose aussi sur l'intervention de différents acteurs publics, qui complètent l'action de la municipalité sur le territoire. En effet, les différents échelons des collectivités territoriales sont représentés à Grenoble. Ainsi, le Département de l'Isère s'investit fortement dans le domaine de la culture, notamment en matière de patrimoine et des actions de mémoire, du développement des pratiques artistiques, de la lecture publique ainsi que de la création et la diffusion artistique²².

Il consacre chaque année au développement de ses politiques en faveur de la culture et du patrimoine un budget important - 18 millions d'euros -, ce qui le place parmi les départements français les plus investis dans ce domaine²³. A Grenoble, de nombreuses associations sont souvent accompagnées par le Département, et en encourageant un rapprochement entre les acteurs culturels territoriaux et le public, le Département de l'Isère entend faire de la culture un vecteur de lien social. De plus, le Département est très présent à travers les musées qui peuplent le territoire, ainsi qu'à travers un certain nombre d'actions d'éducation artistiques et culturelles mises en œuvre dans les collèges, comme c'est le cas par exemple avec le programme Collège au Cinéma, dispositif National, porté par quatre partenaires nationaux : le Ministère de la Culture, le Ministère de l'Enseignement, les Départements et les professionnels du cinéma.

²¹ « Une ville à taille humaine et des quartiers où il fait bon vivre... » Engagement de campagne d'Eric Piolle numéro 107 : *Faire de la culture partout et pour tous* <http://unevillepourtous.fr/le-projet/ville-taille-humaine-des-quartiers-ou-il-fait-bon-vivre/>

²² A travers dix musées départementaux, il entend inscrire le patrimoine dans l'actualité et la modernité. Les Archives départementales, dont la richesse est à la fois historique et contemporaine, participent à cet enjeu à travers leurs missions de collecte, de conservation, de classement et de communication du patrimoine écrit du département. <http://www.isere-culture.fr/971-politique-culturelle.htm>

²³ Portail culturel du département de l'Isère : <http://www.isere-culture.fr/971-politique-culturelle.htm>

La Direction de la culture de la Région Rhône Alpes a pour mission d'accompagner à la création, d'ouvrir les jeunes à la découverte culturelle, de développer de l'emploi et de la formation, de lutter contre les inégalités culturelles, sociales et territoriales dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel, du spectacle vivant, de l'art contemporain, du patrimoine, du livre etc.²⁴ Ils interviennent sur le territoire grenoblois principalement en matière de soutien financier aux grands opérateurs culturels comme par exemple la Maison de la Culture, la Régie 2C ou la Belle Électrique, structures et salles de musiques actuelles. Elle intervient aussi ponctuellement sur des projets plus éphémères. L'État, représenté par son service déconcentré en Rhône Alpes (Direction Régionale des Affaires Culturelles), participe en partie à l'élaboration de politiques culturelles sur le territoire. Actuellement, la Ville de Grenoble est candidate au label Ville d'Art et d'Histoire (LVAH). Ce label « *qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Le terme de patrimoine doit être entendu dans son acception la plus large, puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti de la ville que les patrimoines naturel, industriel, maritime, ainsi que la mémoire des habitants.*

*Il s'agit donc d'intégrer dans la démarche tous les éléments qui contribuent à l'identité d'une ville ou d'un pays riche de son passé et fort de son dynamisme.*²⁵ » C'est ainsi que dans le cadre d'une politique nationale, appliquée au local, le Ministère de la Culture et de la Communication (via la DRAC) travaille en collaboration étroite avec les services municipaux.

Outre les différents échelons de collectivités, qui sont comme nous venons de le voir, nombreux à mener une action complémentaire ou dans le cadre de la politique culturelle de la Ville, il peut arriver que les autres services municipaux soient directement impliqués dans des projets portés par la DAC. En effet, La Ville de Grenoble accorde beaucoup d'importance à la transversalité et à la complémentarité de ses services.

²⁴ Site de la Région Rhône Alpes <http://www.rhonealpes.fr>

²⁵ Site du Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire : <http://www.vpah.culture.fr/label/label.htm>

C'est pourquoi les différentes directions sont regroupées dans des départements dans lesquels les "allers-retours" entre les projets et entre les agents sont courants. La Direction Education-Jeunesse, qui est souvent impliquée dans les projets culturels – la municipalité souhaitait un rapprochement entre les domaines de la culture et du socioculturel –, ainsi que la Direction des Sports, la Mission Montagne et la Direction de l'Action Internationale et Européenne, font partie, avec la Direction des Affaires Culturelles du département Ville Emancipatrice. La Métro quand à elle, n'a toujours pas de compétence en matière culturelle. Le débat autour d'une compétence culturelle donnée à la communauté d'agglomération persiste cependant, et la réflexion est aujourd'hui entamée entre les services de la Ville et de la Métro, et entre les élus pour déterminer dans quelle mesure et de quelle manière le transfert pourrait-il se faire, dans la mesure où à l'heure actuelle, la loi MAPAM²⁶ oblige le passage des équipements d'intérêt métropolitain à la métro. Les enjeux de politique culturelle doivent en effet être pensés à une échelle plus large que celle des communes, au vu notamment du rayonnement des structures culturelles, du foisonnement des initiatives présent dans bon nombres des communes de l'agglomération et de la volonté de favoriser la cohésion entre les territoire qui composent le bassin grenoblois, face notamment à la mobilité des publics. L'engagement de campagne numéro 111 d'Eric Piolle précisait à ce sujet : « *Nous travaillerons à la définition des compétences la Métro (partielles et négociées) pour qu'elle soutienne et maille le territoire de toute l'agglomération dans le domaine culturel (mission numérique, mission culture scientifique, coordination de la programmation des salles)* »²⁷

Ainsi, il apparaît clairement que de nombreux acteurs influencent la construction de la politique culturelle de cette ville dont le paysage culturel est particulièrement riche.

²⁶ Loi MAPAM : loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, du 28 janvier 2014,

²⁷ « Une ville à taille humaine et des quartiers où il fait bon vivre... » Engagement de campagne d'Eric Piolle numéro 111 : *Garantir l'accès aux politiques et aux équipements culturels dans l'agglomération* <http://unevillepourtous.fr/le-projet/ville-taille-humaine-des-quartiers-ou-il-fait-bon-vivre/>

B. Un foisonnement de structures, de projets, d'initiatives

Comme nous venons de le voir, la Ville de Grenoble est caractérisée par la présence sur son territoire d'acteurs et de projets culturels très divers et nombreux. Ils participent à rendre le territoire attractif et à le structurer. Dans le courant des années 2000, une enquête portant sur les pratiques et représentations culturelles des grenoblois a été menée par une équipe de sociologues, sous le couvert de l'Observatoire des Politiques Culturelles de Grenoble, et à la demande de la Ville. Ils dressent une liste des acteurs culturels qui interviennent sur le territoire. On peut ainsi dénombrer : 5 équipements culturels municipaux (le réseau des Bibliothèques, le Théâtre municipal, le Musée de Grenoble, le Muséum et le Conservatoire) ; des musées départementaux (Musée Dauphinois, Musée de l'Ancien Evêché, Musée Hebert) ; des équipements publics et grandes institutions parfois labellisées par le Ministère de la Culture et de la Communication (Régie 2C, MC2 et École d'Art et de Design Grenoble-Valence, Observatoire des Politiques Culturelles, Centre Chorégraphique National de Grenoble, Centre de Développement Chorégraphique, Magasin-Centre National d'Art Contemporain etc.) ; une délégation de service public à l'association Mixlab dans le cadre de la construction de la Belle Electrique, future Scène de Musiques Actuelles (en regroupement avec la Régie 2C) ; des structures ayant un ancrage et action sur le territoire très forte, notamment auprès des publics dits éloignés de la culture (l'Espace 600, le Prunier Sauvage, le Théâtre Prémol) ; des équipements de spectacle vivant (théâtres ou salles de concert), ainsi que de nombreuses associations, soutenues ou non par la Ville, qui représentent tous les secteurs culturels (spectacle vivant, cinéma arts plastiques, photographie, livre, patrimoine etc.). C'est ainsi que pour l'année 2015, on recense 174 demandes de subventions, dont 106 ont été attribuées. Chacun de ces acteurs, accompagné ou non par la Ville, contribue au maillage territorial et à l'identité culturelle de Grenoble, qui s'est construite au fil du temps. En effet, si certains d'entre eux agissent à une échelle locale, d'autres rayonnent aussi à échelle nationale, voire même internationale, comme c'est le cas par exemple de la MC2, du Magasin- CNAC ou de la compagnie Gallotta, qui ne compte plus ses tournées à l'étranger. Et, si certains acteurs culturels sont soutenus par le biais de subventions, d'autres formes de soutien apporté par la Ville existent.

En effet, de nombreuses structures sont fortement liées à la Ville par le biais de conventions d'objectifs ou de partenariat, par les avantages en nature que la Ville propose aux associations comme le prêt de matériel ou la mise à disposition de locaux, en étant associés à des dispositifs, mais aussi grâce à la bonne relation qu'entretiennent les services de la DAC avec les acteurs présents sur son territoire.

Ainsi, comme nous l'avons vu précédemment l'offre culturelle est foisonnante à Grenoble. Tellement foisonnante qu'il est parfois difficile de s'y retrouver. En effet, lorsque l'on tente de dresser une liste exhaustive des événements, des projets entrepris par les acteurs culturels grenoblois, on se retrouve vite submergés par le nombre effectif de propositions. On observe aussi que leur répartition sur le territoire et dans le temps n'est pas toujours équitable. Beaucoup de propositions sont situées dans les mêmes périodes de l'année, et malheureusement, certains quartiers de Grenoble sont vides d'événements culturels.

De plus, alors que certaines structures rayonnent à l'échelle nationale ou internationale, il leur est difficile d'avoir une action territoriale locale/de proximité pertinente. A l'inverse, certaines structures ou certains projets sont très proches des habitants de Grenoble, complétant souvent les missions d'action sociale du CCAS, ou des structures sociales. Ces importantes différences entre les acteurs peuvent poser des problèmes en termes de lisibilité, et en termes de cohérence d'action. Mais on peut aussi considérer que c'est assez complémentaire. C'est d'ailleurs ce que vise à mettre en avant les politiques culturelles.

Par ailleurs, comme le précise Corinne Bernard, adjointe aux Cultures lors de son discours d'introduction au Chantier des Cultures, on retient bien trop souvent le terme d'élitisme lorsque l'on parle de culture à Grenoble. Ces différences importantes en matière d'action territoriale permettent certes une diversité des publics, et une complémentarité et une pluralité dans les programmations et les propositions qui sont faites aux habitants, mais elles peuvent aussi engendrer une difficile lecture de la politique culturelle mise en place par la municipalité. Trop souvent, les habitants n'ont que très peu conscience de ce qui fait culture au sein de leur propre ville, et leur vision de ce qu'est la culture peut être faussée, souvent orientée par le fait qu'ils ne connaissent que les acteurs culturels qui les entourent, ou qu'ils ne côtoient tout simplement pas le milieu culturel.

Le peu d'investissement des habitants en matière culturelle – ou la présence récurrente des mêmes habitants - s'est d'ailleurs très fortement ressenti lors des réunions publiques qui ont été organisées dans le cadre du Chantier des Cultures.

C. Le Chantier des Cultures, vers une nouvelle gouvernance des politiques culturelles grenobloises ?

La nouvelle majorité a pris l'engagement de donner de la transparence et de la lisibilité à ses politiques publiques pour permettre aux acteurs de s'inscrire dans une dynamique qui veut concerner toutes les formes culturelles et artistiques ainsi que tous les publics, pérenniser voire développer l'excellence, favoriser les innovations et renforcer les passerelles avec l'éducation et la formation à tous les âges de la vie, et cela en relation avec les partenaires institutionnels.

La délibération votée en conseil municipal le 21 juillet 2014 initie un travail qui concerne l'ensemble des politiques publiques de la Ville de Grenoble. Elle vise à poser un cadre d'analyse qui permette d'explicitier les choix de la municipalité en matière de soutien aux acteurs associatifs. Différents critères, qui pour certains d'entre eux sont déjà communs aux autres secteurs (sport, éducation, jeunesse, environnement, action sociale etc.), devront être croisés et permettre l'émergence et la mise en valeur de projets communs. Enfin, l'évaluation des politiques publiques menées par la Ville étant au cœur de ses engagements, ces objectifs qui sont encore à consolider et à expérimenter avec les grenoblois, devront permettre de rendre des comptes à la population et d'entendre les besoins d'évolution.

Tant à destination des publics que des acteurs culturels municipaux et associatifs, la politique culturelle grenobloise doit être exposée à tous, dans un souci de démocratisation, et permettre une meilleure compréhension de ses enjeux et de la répartition des aides qui sont apportées.

Il s'agit ainsi de rendre plus lisibles des orientations de politique culturelle en associant les habitants, ainsi que les acteurs culturels – publics et associatifs, amateurs et professionnels – aux processus de décision et d'évaluation des projets mis en œuvre ; en ouvrant à tous l'accès aux informations et aux choix de la municipalité ; en valorisant les soutiens municipaux et en affichant les axes et les objectifs de politique culturelle.

Le Chantier des Cultures se compose de plusieurs instances, ayant des objectifs différents. Dans sa globalité, il doit répondre aux grands axes précisés ci-dessus, tout en s'inscrivant dans une démarche démocratique, de transparence et de meilleure lisibilité de la politique culturelle. Dans ce cadre, deux réunions publiques ont déjà eu lieu. La 1^{ère}, qui s'est déroulée le 8 Décembre 2014 au théâtre municipal, a réuni près de 600 personnes. Elle avait pour objectif d'introduire la démarche du Chantier des Cultures et d'interroger les grenoblois sur trois points : dans quel état d'esprit êtes vous venus ce soir ?

Aujourd'hui la culture à Grenoble c'est ... ? Demain, à Grenoble la culture ce serait ... ? La seconde, co-présentée par Lucille Lheureux, adjointe à l'espace public et à la nature en ville, a réuni environ 200 personnes et portait sur « l'Espace public en questions ». Le bilan de ces réunions étant très mitigé, la réflexion a été engagée pour les suites de ces réunions publiques. Afin d'aider les élus à la prise de décision et d'évaluer collégialement les projets culturels, deux types de comités ont été instaurés, placés sous la présidence de l'adjointe aux cultures : les comités d'avis et les comités de suivi. Ils sont composés de quatre élus à la majorité et de deux élus à l'opposition qui y représentent la diversité des politiques publiques (action sociale, territoires, ressources etc.) afin de favoriser la transversalité de l'action municipale. Les comités de suivi sont organisés pour les établissements publics, les délégations de service public ainsi que pour les associations conventionnées, soutenus au titre de leur fonctionnement et qualifiés d'opérateurs culturels. Ils ont pour objectif, une fois par an, de partager et d'évaluer les bilans et les projets des établissements et des structures, et de veiller à l'interaction de ces partenaires entre eux et avec le reste du tissu culturel et socioculturel grenoblois.

Pour la saison culturelle 2014-2015, l'instance du Comité de Suivi a permis d'appréhender plus facilement les difficultés rencontrées par le Théâtre Prémol – situé dans le quartier de la Villeneuve – qui a brûlé au mois d'avril, laissant l'équipe sans toit, contrainte d'abandonner sa saison.

Grâce à un comité de suivi exceptionnel, les opérateurs se sont réunis et la solidarité dont ont fait preuve les uns et les autres a permis à l'équipe du théâtre de poursuivre et terminer sa saison culturelle, et d'envisager le déroulement de la prochaine saison, qui se fera en hors les murs (les dates prévues au Théâtre Prémol seront accueillies dans différents lieux culturels de la ville).

Les comités d'avis traitent quant à eux les dossiers de demandes de subventions et les aides accordées par la Ville aux acteurs culturels. Ils se réunissent trois fois par an et sont composés outre des élus, de quatre personnalités qualifiées invitées à partager l'instruction des projets ; quatre habitants, volontaires tirés au sort ; des services de la Directions des Affaires Culturelles, en charge de l'organisation des comités et de l'instruction des demandes de subvention. Tous les dossiers sont répartis dans les trois comités par ordre de priorité – en fonction des dates auxquels se déroulent les projets qui sollicitent une aide par exemple – et sont à chaque fois présentés synthétiquement par les agents de la Ville. S'engage ensuite une discussion puis un avis du comité, qui sera soumis pour délibération au Conseil Municipal suivant.

Dans ce cadre, 174 demandes de subventions ont été étudiées par le Comité d'avis, représentant un montant de 8,3 millions d'euros (hors valorisations). Sur ces 174 demandes, 106 ont été acceptées (42 dossiers en théâtre et danse, 31 dossiers en musique, 18 en arts plastiques et cinéma, 12 en livre et patrimoine et 3 en dossiers divers) pour un total de 5,49 millions d'euros. Dans un contexte difficile d'attributions de subventions (baisse des dotations de l'Etat et hausse du nombre de demandes), les comités d'avis ont permis la discussion et l'échange autour de dossiers qui parfois soulèvent des opinions différentes. S'il y a des choses à redire sur le déroulé de ces comités, la "1^{ère} session" reste cependant plutôt positive. L'expérience devrait être reconduite pour l'année prochaine, même si quelques questions d'ordre organisationnel subsistent encore.

CCAS / DAC : DEUX SERVICES, DEUX ACTIONS, UN PROJET

Depuis 2010, le CCAS et la Ville de Grenoble – à travers le service de Développement Culturel et Artistique de la Direction aux Affaires Culturelles -, travaillent ensemble à la mise en œuvre d'un dispositif, qui s'appuie sur la culture en tant qu'outil de développement social et territorial.

I. LA DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE TERRITORIALISEE DU CCAS

Le CCAS de la Ville de Grenoble, établissement public administratif, régi par le Code de l'action sociale et des familles, est apparu très tôt dans l'histoire locale comme "l'animateur d'une action générale de prévention et de développement social", et comme l'instrument de la politique d'action sociale conduite par la Ville de Grenoble.

A. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Lorsque l'on se renseigne à propos de l'action menée par le CCAS de la Ville de Grenoble, il faut passer par le site de la Ville. Celui-ci précise ses orientations, ses missions et ses actions. Pour mener à bien son projet, et avoir une action cohérente sur le territoire grenoblois, le CCAS a toujours manifesté un fort attachement au partenariat. Le plus souvent manifesté par des conventionnements, tant avec les institutions d'action sociale (celles émanant de l'Etat, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et l'Agence régionale de Santé, mais aussi la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, des services du Conseil Général de l'Isère, la CARSAT Rhône Alpes, des services de la METRO...) qu'avec des associations de tous ordres (prestataires de service ou non), l'action aujourd'hui engagée par le CCAS est conçue comme une "action sociale pour tous" qui se structure autour de trois exigences fortes :

- une volonté de redistribution directe, en faveur des ménages fragilisés par la crise, allant donc au-delà des seules personnes en situation d'exclusion

- une valorisation du sens collectif face aux mécanismes d'individualisation des aides et des parcours
- une recherche de mixité sociale et intergénérationnelle, de fraternité, pour développer – à l'échelle des secteurs – les liens entre les habitants d'une ville-centre qui concentre, comme ses homologues, l'ensemble des contradictions et souvent des injustices de notre société.

A travers ces grands objectifs, le CCAS de la Ville de Grenoble met en œuvre des missions d'action sociale obligatoires. Mais il est aussi reconnu en France comme une structure menant un certain nombre de missions facultatives comme l'aide sociale et la lutte contre la précarité. Ces missions se traduisent par 5 grandes politiques :

- La politique de développement social : elle se décline à l'échelle des secteurs afin de favoriser et faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non recours ; adapter l'offre de service aux réalités de chaque territoire de la Ville ; promouvoir l'action collective des habitants pour améliorer leur vie quotidienne et développer les liens sociaux et la fraternité dans la ville, la mixité entre générations et la compréhension interculturelle.
- La politique redistributive et de lutte contre la précarité : le CCAS promeut le principe d'une action sociale pour tous. De nombreuses plateformes ou dispositifs d'aide sont dans le cadre de cette politique relayés auprès de la population par le biais des Maisons des Habitants (MDH).
- La politique d'insertion sociale et de lutte contre l'exclusion sociale : elle mobilise les compétences de différentes institutions (POHI et SATIS²⁸) pour permettre un meilleur accès à l'offre d'hébergement, et soutenir les familles sans référent social ou sans domicile fixe. Elle a aussi vocation à valoriser les compétences de Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) gérés par le CCAS dont l'action territoriale n'est pas négligeable.

²⁸ Pôle Orientation Hébergement Insertion (POHI) et Service d'Accompagnement Temporaire vers l'insertion (SATIS)

- La politique d'action sociale petite enfance : Il s'agit de concilier les objectifs d'une politique familiale centrée sur l'intérêt des parents et le travail féminin avec ceux d'une politique sociale centrée sur l'enfant et son développement, en faisant de la Petite Enfance un levier contre les inégalités, et ce, bien au-delà de la construction d'équipements. Le dispositif Parler Bambin par exemple, généralisé à l'ensemble des Equipements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) du CCAS en 2012, vise à améliorer l'acquisition si essentielle des compétences langagières par tous les enfants.
- La politique d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie : elle a pour priorité le maintien à domicile. Plusieurs axes basés essentiellement sur des partenariats forts structurent l'action du CCAS en la matière : le développement d'un service de soins infirmiers à domicile de qualité, aujourd'hui complété d'une Equipe mobile et spécialisée en faveur des personnes âgées souffrant de la maladie d'Alzheimer ; une gestion optimisée d'Etablissements Hospitaliers pour Personnes Agées Dépendantes (EPHAD) etc.

On observe ainsi que l'action du CCAS est très développée sur le territoire grenoblois, et qu'elle est de ce fait reconnue et importante, voire nécessaire pour de nombreux usagers. Mais "l'organe" CCAS représente une entité dans sa globalité. En effet, plusieurs organismes sont chargés d'appliquer territorialement les différentes politiques sociales citées ci-dessus. L'organisme principal est la Maison des Habitants.

B. LES SERVICES "DÉCONCENTRÉS" DU CCAS : LES MAISONS DES HABITANTS, RELAIS TERRITORIAUX DE LA POLITIQUE SOCIALE

Implantées au cœur des différents quartiers de la ville de Grenoble, les Maisons des habitants sont reconnues pour leur capacité à s'appuyer sur la participation et sur l'implication des habitants. Leur dimension généraliste ainsi que la multiplicité des professionnels au sein d'un même équipement en font des atouts pour garantir un accueil et une orientation des usagers, pour assurer une prise en compte des personnes en situation de précarité et agir sur les mécanismes de non recours.

Elles mènent de nombreuses missions en partenariat, en veillant toujours à privilégier le maillage entre acteurs locaux. Equipements polyvalents et à vocation territoriale, agréées centre social, les 11 MDH présentes dans toute la ville sont caractérisées par leur dimension d'accueil et d'action collective, d'animation et de développement du lien social. Ces dernières années, l'action de ces équipements a été "amplifiée" au niveau des quartiers, grâce à des opérations de regroupement et de mutualisation entre les équipements (MJC, centres sociaux et antennes mairies). En effet, les rendre plus accessibles, mais aussi permettre le développement d'une proximité – auprès des publics et en termes d'implantation territoriale - dans les actions portées par les centres sociaux, par la municipalité et par les MJC a été la base de l'entreprise de ce changement.

Il a ainsi permis la mise en œuvre de projets communs - traduits par des conventions d'objectifs, un accueil ou une direction commune etc. -, et de donner plus de cohérence aux actions menées sur les différents territoires de la ville de Grenoble. Grâce à cela, les équipes des MDH sont aujourd'hui beaucoup plus polyvalentes, puisqu'elles regroupent en leur sein de nombreux professionnels, aux compétences différentes, mais qui se complètent, et qui permettent un meilleur service auprès des usagers.

Au-delà du projet de chaque Maison en tant que centre social, ayant une action de proximité, cette orientation s'est aussi traduite par la naissance de projets portés par les institutions que représentent la Ville ou la CAF par exemple, qui sont venues nourrir le socle d'action des MDH en développant des dispositifs et des cadres d'intervention communs à tous les grenoblois : paniers solidaires, découverte culturelle, réseau d'échanges réciproques de savoirs (RERS), dispositif vacances... Ces dispositifs ont pris appui sur les politiques redistributives mises en œuvre par le CCAS et sur un système moins stigmatisant, moins encadré et davantage ouvert à tous.

II. DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA VILLE DE GRENOBLE

La Direction des Affaires Culturelles (DAC) est constituée de sept services, cinq équipements culturels en régie directe et deux services centraux, qui assurent le service à la population en matière de soutien à la création, de diffusion, de pratiques artistiques et culturelles et de soutien au patrimoine. Sa qualité de 3^{ème} budget municipal résume l'importance de ce secteur au sein de l'action menée par la collectivité. Il mobilise 440 agents, soit environ 15% de l'effectif total et répond à deux missions principales :

- l'action directe en direction des publics : service public à la population par le biais des équipements culturels municipaux.
- la coordination et le financement de l'action culturelle qui est gérée au sein des services centraux.

A. Des politiques et des projets

Lorsque l'on replace la politique culturelle que la Ville de Grenoble met en place dans un contexte plus général, il faut noter que la politique de la municipalité dans son ensemble est organisée autour d'axes forts, qui ont été définis dans le plan de mandat 2014-2020 élaboré par la majorité depuis le printemps 2014.

Ainsi, comme le reprecise le document de présentation budgétaire publié en 2015 par la Ville de Grenoble²⁹, la priorité est donnée à trois orientations politiques majeures que sont l'entretien d'une ville durable, notamment à travers la valorisation de ses espaces publics ; émancipatrice, pour que chacun puisse pratiquer une activité culturelle et sportive et avoir accès aux formes d'expressions de son choix, des plus reconnues aux plus marginales ; citoyenne, dans laquelle on met l'accent sur l'éducation ; et enfin solidaire, à travers l'attention qui est donnée à l'action sociale.

²⁹ Site de la Ville de Grenoble : <http://www.grenoble.fr/>

La pertinence des actions municipales se mesure dans ce cadre selon un certain nombre de critères : la capacité à permettre la création d'emplois durables et de qualité, le renforcement des solidarités, la diminution des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre, le développement de la citoyenneté et l'amélioration de la qualité de vie. Ces grandes orientations sont ensuite mises en œuvre dans les différents départements et directions qui composent la mairie. Aussi, la Direction des Affaires Culturelles (DAC) fait partie du département Ville Émancipatrice (VE), qui réunit les Direction de l'Éducation-Jeunesse (DEJ), des Sports, des Relations Internationales (RI) ainsi que la Mission Montagne. Chacune de ces directions a des orientations propres au domaine dans lequel elle intervient, mais elles sont souvent amenées à se croiser, voire à travailler ensemble. Malgré tout, rappelons que les politiques publiques sont le reflet d'un discours et d'une orientation politique. Dans ce cadre, le travail dans la collectivité s'organise autour du rapport entretenu entre les élus et leurs Directions. Ainsi, la DAC, par exemple - comme tous les autres services - a un rôle d'expertise et de conseil, mais c'est l' élu qui prend la décision finale, et ainsi définit les grandes orientations des politiques menées par le service.

La Direction des Affaires Culturelles, travaille à développer la mixité et l'élargissement des publics, à développer les pratiques artistiques et culturelles, à favoriser le travail des artistes, encourager la créativité, la vitalité des répertoires et des œuvres de référence, à favoriser la présence des artistes dans la cité et le renouvellement des équipes, à accompagner les équipements et les événements structurants et rayonnants, à favoriser les échanges entre les professionnels de la culture et les amateurs ou le public et à développer les projets artistiques et culturels sur l'espace public³⁰. La Ville de Grenoble bénéficie d'une grande richesse culturelle, de la présence d'artistes reconnus et la DAC veille à promouvoir la diversité et le renouvellement des esthétiques, à favoriser la rencontre et la circulation entre le public et les artistes et les œuvres. Elle accorde une place importante à la sensibilisation artistique et culturelle, et notamment à l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) et à la pratique en amateur.

³⁰ Objectifs de la politique culturelle de la Ville – délibération municipale approuvée au Conseil Municipal du 21-07-2014

Elle a d'ailleurs développé un travail très accentué sur la transversalité, ce qui permet aux différents acteurs de se rencontrer souvent, et de pouvoir travailler ensemble, dans la complémentarité. C'est le cas par exemple du dispositif pass culture, qui est piloté par la DAC et par le CCAS de la Ville de Grenoble. Mais la DAC ne travaille pas qu'à l'échelle locale. En effet, du fait du rayonnement et de la labellisation de certaines institutions grenobloises – comme le Centre Chorégraphique National ou la MC2 par exemple, à l'échelle nationale ou la Régie 2C à l'échelle de la Région – nombreux sont les interlocuteurs "étrangers" à la ville de Grenoble mais avec lesquels le service est amené à travailler. De plus, une convention avec l'Institut Français a été établie pour soutenir les projets culturels de création fondés sur un partenariat entre des artistes professionnels grenoblois et étrangers. En ce qui concerne les différentes disciplines artistiques, le domaine du spectacle vivant est le plus représenté – et financé – à Grenoble³¹.

La nouvelle majorité a pris l'engagement de donner de la transparence et de la lisibilité à ses politiques publiques pour permettre aux acteurs de s'inscrire dans une dynamique qui veut concerner toutes les formes culturelles et artistiques ainsi que tous les publics, pérenniser voire développer l'excellence, favoriser les innovations et renforcer les passerelles avec l'éducation et la formation à tous les âges de la vie, et cela en relation avec les partenaires institutionnels. Ainsi, en réponse aux engagements de campagne d'Eric Piolle, le mandat 2014-2020 de la Direction des Affaires culturelles sera ponctué de grands chantiers, avec comme mots d'ordre : la concertation, les échanges, les débats, la participation et l'information auprès des citoyens. La question de la méthodologie restant primordiale.

B. Présentation administrative

La Mairie de Grenoble est composée de 5 départements, 20 Directions, dont certaines sont directement rattachées à la Direction Générale des Services, co-gérées par la Métro et à partir de novembre l'une d'entre elle sera mutualisée avec le CCAS³².

³¹ Sur l'exercice 2015, on recense 174 demandes de subventions dont 122 concernent le spectacle vivant (75 pour le théâtre et la danse et 47 pour la musique)

³² Cf annexe organigramme de la Ville de Grenoble

L'activité de la Mairie est ainsi organisée autour d'une administration composée de différents services, de directions ou de départements qui sont eux-mêmes en lien direct avec les élus qui siègent au conseil municipal et qui sont les représentants des différents domaines d'intervention des politiques publiques communales. De nombreux agents veillent à faire appliquer les politiques menées par les élus. Dans les autres municipalités, le modèle est souvent plus ou moins le même, de manière à ce qu'il y ait toujours une relation très étroite entre l'administration et l'élus de référence. Cependant, il existe des différences d'ordre organisationnel ou dans le détail de la configuration en fonction de la taille de la ville, de son orientation politique, des choix des élus ou des directeurs dont les directions évoluent en fonction des besoins et des enjeux des territoires sur lesquels ils interviennent.

La DAC fait partie du département Ville Émancipatrice. Elle se doit d'être un relais, tout en communiquant leurs priorités aux équipements culturels municipaux, et en coordonnant leurs actions, même s'ils restent très autonomes. J'ai effectué mon stage auprès des équipes des deux services centraux de la direction : le service AGIR : Administration / Gestion / Informations / Ressources et le service DCA : Développement Culturel et Artistique, mes missions de stage me rapprochant plus du quotidien du service DCA. Investi de l'exécution des politiques publiques culturelles, le service DCA assure la coordination, l'interface et l'expertise auprès des services municipaux et opérateurs culturels, dont environ 150 sont soutenus par la ville de Grenoble. Organisés en six secteurs thématiques – danse et théâtre / musiques / patrimoine, livre et culture scientifique / cinéma et arts plastiques / publics et territoires / labels patrimoniaux -, et assistés par un secrétariat, les agents ont pour missions :

- l'instruction culturelle, administrative et financière des projets soutenus par la ville de Grenoble ;
- l'accompagnement et l'évaluation des projets portés par les opérateurs culturels ;
- l'organisation de concertations entre les acteurs publics et privés favorisant leur mise en réseau et la construction de partenariats ;
- le traitement de dossiers relevant de thématiques transversales (numérique, cultures urbaines, éducation artistique et culturelle, etc.) ;
- l'assistance, l'ingénierie et l'expertise auprès des élus et de l'administration ;

- la conception de projets culturels forts et d'événements contribuant à leur mise en valeur (en lien avec la Direction de la Communication).
- le suivi de la vie culturelle animée de nombreux festivals, rencontres, expositions, spectacles, concerts, etc.

A la fois thématique, transversal et partenarial, le mode de travail du service DCA implique des actions conjointes avec d'autres directions de la Ville et des services culturels du Département de l'Isère, de la Région Rhône-Alpes et de l'Etat.

III. LE DISPOSITIF PASS CULTURE

Le dispositif pass culture répond au besoin de mettre en place une véritable politique publique basée une action culturelle de proximité impliquant les MDH et les différents équipements ou associations culturels de la ville de Grenoble. C'est un outil qui contribue à faire de l'accès à la culture un vecteur de relations et de rencontres entre les habitants tout en permettant l'ouverture à un public diversifié. Il a aussi pour objectif de structurer dans la durée les relations de milieux professionnels "éloignés" mais que tout rapproche.

A. Un stage au cœur de la Direction des Affaires Culturelles

Alors que mon stage avait commencé au CCAS de la Ville de Grenoble, une évolution dans mes missions, ainsi que des problèmes de suivi du côté du CCAS m'ont permis dans un 1^{er} temps de me rapprocher des services de la DAC, pour finalement m'y installer définitivement. Étant donné que le dispositif sur lequel j'ai travaillé est porté part les deux directions, j'ai gardé un lien très étroit avec le CCAS. C'est ainsi au cœur de la Direction des Affaires Culturelles, au sein du service de développement culturel et artistique que j'ai effectué mon stage. Chaque structure a un interlocuteur privilégié au sein du service selon son domaine. Ce sont les chargés de secteur. Ils sont relais à la fois auprès des structures ou acteurs culturels grenoblois et de l'élue.

Dans sa position de 1^{er} interlocuteur face aux acteurs culturels, il est aussi le 1^{er} interlocuteur en termes de subventions. Si les demandes sont faites à la DAC, c'est aux agents du service DCA – aux chargés de secteurs, accompagnés par Eve-Vincent Franeckel, chef de service – qu'il incombe de traiter les demandes, d'instruire les dossiers et d'échanger en la matière avec les demandeurs. Dans le contexte actuel de baisse des dotations, le budget culture de Grenoble, même s'il reste le 3^{ème} de la Ville, est lui aussi touché. La décision d'accorder, de refuser ou de faire varier une subvention est un processus complexe, qui témoigne des équilibres fragiles du monde culturel du territoire grenoblois. La Ville se doit, face au vivier associatif particulièrement actif qui la caractérise, de garantir un équilibre entre chacune de ces associations et que ces dernières contribuent à leur juste place au dynamisme culturel et artistique de Grenoble. Par conséquent, les chargés de secteurs sont des spécialistes dans une ou plusieurs disciplines artistiques, et travaillent sur les différentes thématiques. Mais ils ne travaillent jamais seuls, pour éviter trop de sectorisation, et permettre une meilleure lecture des politiques culturelles mises en œuvre sur le territoire grenoblois, une mutualisation et un partage des informations sont nécessaires.

Par les partenariats qu'elle noue et les actions qu'elle développe, la Ville de Grenoble s'attache à répondre à des enjeux de cohésion sociale : prise en compte de l'ensemble des publics et des territoires, avec leurs spécificités, en privilégiant la mixité, le croisement et la complémentarité. Ainsi les champs de l'action culturelle, l'éducation artistique, les cultures urbaines, les pratiques amateurs, l'accessibilité, font-ils l'objet d'une approche transversale relevant aussi bien de l'éducation, de l'action territoriale, du sport, de la santé que de l'aménagement urbain. Les équipements municipaux sont fortement impliqués dans cette démarche, de même que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et d'autres acteurs associatifs. A l'écoute des publics, sensible à l'originalité/la spécificité des territoires qui la composent, la Ville de Grenoble par sa politique culturelle veille à préserver un équilibre entre une action de proximité et un rayonnement international, dans un souci de démocratisation culturelle. La sensibilisation à l'art et à la culture, sur le temps scolaire mais aussi tout au long de la vie, est un enjeu de démocratisation culturelle.

Le territoire grenoblois présente un foisonnement de propositions et d'acteurs culturels, sociaux et éducatifs qu'il est nécessaire de coordonner en mettant en place un cadre de travail partagé et des outils communs. C'est dans ce cadre que s'inscrit le dispositif pass culture.

B. Un dispositif « d'accès à la culture pour tous, et tous ensemble »

Depuis quatre années maintenant, le CCAS et la Ville de Grenoble, à l'initiative d'Eliane Baracetti et d'Olivier Noblecourt, alors élus à la culture et au social de la Ville de Grenoble, travaillent main dans la main au développement et à la mise en œuvre d'un dispositif commun : le pass culture.

Le dispositif consiste à permettre, à tout Grenoblois acquéreur d'une carte Pass Culture, l'accès à un panel de spectacles, expositions, visites, animations, proposé par les équipements culturels Grenoblois, par l'intermédiaire des MDH/Centres Sociaux. Il s'agit de dépasser l'accessibilité financière et culturelle des publics en proposant des sorties à faible coût, sur la base d'une carte (le Pass Culture). Celle-ci est gratuite pour les personnes non imposables, et coûte 12 euros pour les personnes qui le sont et permet de bénéficier d'un tarif préférentiel entre 0 et 5€ en fonction de la sortie culturelle choisie. La compensation financière se fait par le CCAS et la Ville de Grenoble, sur la base de prix négociés avec les organismes culturels – les prix pratiqués s'appuient dans la plupart des cas sur les tarifs les plus bas proposés au public hors pass culture.

Outre la facilité d'accès, le Pass Culture propose le principe de sortir ensemble. Ce principe a fait – et fait encore aujourd'hui – partie des piliers du dispositif. En effet, au vu des objectifs du départ, il s'agissait outre de permettre une accessibilité financière aux habitants, de leur permettre de dépasser une certaine appréhension face au milieu culturel – comme par exemple surmonter la difficulté que peut représenter l'entrée à la MC2 -, mais surtout de favoriser l'échange et la rencontre entre les personnes, par le principe de se retrouver pour partager une expérience culturelle.

Par ailleurs, il est convenu que chaque partenaire culturel propose en sus de la prestation culturelle, une proposition supplémentaire : rencontre avec les artistes, visite des coulisses, présence aux répétitions, visite guidée par exemple. Ces options constituent une valeur ajoutée importante du projet et renforcent l'exception de chaque proposition. Elles permettent aux adhérents du dispositif une forme de découverte culturelle ; une rencontre et des échanges avec des professionnels du milieu culturel ou des artistes mais aussi, et surtout, le partage d'une expérience et d'un temps. Fort de quatre années d'expérience, aux bilans mitigés, et de la volonté des nouveaux élus aux cultures et à l'action sociale, une cinquième saison a été lancée, en revoyant certains points du dispositif.

En effet, si les objectifs fixés années après années ont été en partie atteints, des points de déséquilibre se sont affirmés au fil des années. Face à des bilans mitigés de la part des Maisons des Habitants, ainsi que de la part des équipements ou associations culturel(les) partenaires, un séminaire a été organisé le 21 janvier 2015 par la Ville et le CCAS. Il avait pour objectif que les MDH et des équipements culturels municipaux partagent leur bilan du dispositif et réfléchissent, ensemble, à des perspectives d'évolution.

De cette rencontre sont ressortis quelque points forts du dispositif : une offre diversifiée et de qualité, des partenaires culturels très impliqués et pour certains, très moteurs, une démarche participative inclusive et valorisante pour les participants, un rôle de découverte véritablement joué pour certains publics, une aide financière et à la mobilité pour une offre accessible. Mais aussi des points faibles ou qui devraient être améliorés : les populations les plus éloignées de la culture ne sont pas les plus touchées, le dispositif voit la part des non imposables baisser au profit des ménages imposables, de saison en saison, le principe du sortir ensemble n'est pas systématiquement observé ou respecté, le dispositif s'est parfois mué en guichet, les professionnels des MDH sont submergés sous le poids du dispositif et n'arrivent plus à donner un sens à cette pratique, au vu de leurs missions sociales.

Face à ces constats, il apparaissait important de repenser le projet en revoyant ses objectifs et ses modalités d'organisation et de fonctionnement, tout en gardant les points forts évoqués et en élaborant des propositions adaptées au cadre budgétaire contraint.

C. Démarche de travail et perspectives d'évolution

Dans ce contexte de « remaniement » du dispositif, il s'agissait de réfléchir à la méthode que nous allions employer pour la déclinaison et la mise en place de propositions pour l'évolution du pass culture. L'enjeu était de réussir à composer, dans un calendrier très court, une ou des propositions d'évolution, qui corresponde plus à la réalité et à la diversité des territoires concernés par le dispositif, et surtout qui s'inspirent des pratiques culturelles des habitants, déjà existantes au sein des MDH, et souvent insoupçonnées.

Comme expliqué ci-dessus, le pass culture est accessible à tous les grenoblois, par le biais des MDH. Chacune d'entre elles se situe sur un territoire spécifique, avec des caractéristiques qui lui sont propres, ayant jusqu'à présent rendue l'appropriation du dispositif très différente en fonction des MDH.

En effet, la notion de quartier et d'appartenance à celui-ci, au travers des pratiques et du quotidien des habitants, sont essentiellement liés à l'action de proximité développée par les professionnels des MDH, comme ceux des équipements ou associations culturels qui y sont installés. Pour une partie de la population, l'image de la ville semble être indissociable des valeurs et représentations qui sont associées à leur quartier. Ce sentiment fort est sans doute principalement lié au fait que c'est un lieu de sociabilité important, très marqué par des milieux associatifs parfois hyperactifs, qui travaillent beaucoup autour de la participation et l'implication habitante. Au fil des saisons, les deux principaux écueils du dispositif relevés par les professionnels de la culture et au sein des MDH ont commencé à être ressentis par les usagers, qui d'une MDH à l'autre ne retrouvaient pas les mêmes manières de fonctionner, et se voyaient parfois refuser des places, alors qu'ils pensaient le dispositif pass culture – et qu'il leur avait parfois même été présenté en tant que tel – comme un dispositif « social » qui serait réservé aux usagers des MDH. Tout était finalement très confus autour du pass culture, que ce soit pour les habitants, ou pour les professionnels.

Dans la perspective de faire évoluer le dispositif, il s'agissait pour moi d'aller à la rencontre des acteurs concernés par la question : les professionnels des MDH, les habitants et les partenaires culturels, afin d'échanger avec eux.

Dans la mesure où le dispositif est principalement porté par les MDH, qui assurent l'organisation des sorties et constituent les groupes, j'ai d'abord rencontré les tous les référents pass culture et les directeurs qui le souhaitaient, dans les 11 MDH que compte la ville de Grenoble. Avec eux, j'ai échangé sur trois points :

- le bilan du dispositif tel qu'il était mis en œuvre jusqu'à cette année : points forts, points faibles ;
- un état des lieux des pratiques culturelles existantes au sein des MDH : quelles formes prennent-elles, à quelle fréquence, quels publics sont concernés, qui sont les professionnels référents, avec quels moyens est-ce mis en place etc. ;
- idées / propositions d'évolution : qu'est ce qui pourrait être intégré au dispositif et comment, quelles formes seraient les plus intéressantes à développer, y a t'il des groupes constitués et / ou des professionnels sur lesquels s'appuyer pour le nouveau dispositif etc.

Face à un calendrier très serré, et les rencontres avec les MDH ayant pris beaucoup de temps, je n'ai pas pu rencontrer tous les équipements culturels partenaires du dispositif.

Ne sachant pas exactement la forme qu'allait prendre la future version du pass culture, et ne pouvant nier les contraintes budgétaires fortes – une diminution de près de la moitié du budget de la part du CCAS – la décision avait tout d'abord été prise de n'associer que les équipements culturels municipaux au dispositif. En effet, du fait de leur gestion municipale, la contrainte budgétaire s'applique moins pour eux, puisque les tarifs et conditions du partenariat peuvent être négociés directement en interne. De plus, la Ville travaille aux projets d'établissement de chaque équipement, a réinterrogé le projet du Théâtre Municipal afin de le rendre plus accessible et d'en faire un théâtre qui soit plus ouvert aux compagnies locales, et qui tente de se séparer de grosses production, du type "théâtre privé parisien" et une réflexion est engagée par rapport à la tarification de ces structures. Dans ce cadre de "remaniement", et du fait de leur statut municipal, et dans l'idée de revaloriser leur travail, ils représentaient des interlocuteurs privilégiés. Mais très vite, au fil des rencontres et des réunions, il s'est avéré plus judicieux et surtout plus pertinent d'élargir aux partenaires culturels qui étaient déjà concernés par le dispositif les saisons précédentes.

La démarche de travail dans laquelle je me suis inscrite s'est organisée en grands temps de travail successifs : mes trois premiers mois de stages m'ont permis de réaliser un état des lieux des pratiques culturelles existantes au sein des MDH et de rencontrer les équipements culturels municipaux. Cette étape a permis la préfiguration des premières propositions. Le 21 mai 2015, une après-midi de rencontre entre ces mêmes acteurs a eu lieu afin de présenter les perspectives d'évolution, et, en recueillant les avis et les réactions, de construire ensemble les propositions. Plusieurs axes de travail sont ressortis de ces échanges:

- Mettre en place une saison de transition et de test en 2015/2016
- Inscire les MDH et les équipements culturels dans une démarche de co-construction
- Conforter un temps de rencontre en juin entre les MDH, les habitants investis dans le dispositif et les équipements culturels
- Partir des pratiques et des envies culturelles des MDH pour élaborer des propositions pour la saison prochaine
- Allouer un budget à chaque MDH pour le développement de son projet dès septembre 2015

Suite à cela, le processus et les idées ont dû être validées politiquement par les élus, afin de pouvoir lancer la dernière phase de travail : la réflexion sur la mise en œuvre, et sur les aspects ‘pratico-pratiques’ de l'évolution (budgétisation, planification etc.).

Le dernier événement important dans la phase de préfiguration a été le forum pass culture. Une matinée dédiée à la rencontre entre les MDH, les habitants et les équipements culturels partenaires, afin que ceux-ci présentent une sélection de propositions culturelles, opérée en amont, et proposée dans le cadre de la programmation 2015-2016 du dispositif.

C'est ainsi qu'une saison expérimentale sera mise en place à partir de la rentrée prochaine, avec des objectifs réaffirmés :

- Mettre en œuvre la politique d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie de la Ville de Grenoble, en s'appuyant sur les pratiques culturelles repérées sur les territoires, en mobilisant les ressources artistiques et culturelles des acteurs institutionnels et associatifs, en facilitant l'accès, et en favorisant les rencontres avec les œuvres et les artistes

- S'inscrire dans la politique de développement social des territoires du CCAS en conciliant une approche spécifique des publics en difficulté, tout en veillant à la mixité sociale, en conciliant à la fois la proximité et l'ouverture sur l'ensemble de la ville et de l'agglomération grenobloise et en portant une attention particulière aux questions d'accessibilité (tarification, mobilité, lutte contre l'isolement etc.)

Et s'inscrit dans une double dynamique axée autour :

- D'une programmation élaborée avec 6 propositions par MDH, sur la base des choix que celles-ci ont opérés lors du forum pass culture qui s'est déroulé le 30 juin dernier. 42 propositions différentes (spectacle vivant, musées, musique) ont été retenues par les MDH. Chacune d'entre elle bénéficie de 15 places par sortie culturelle (soit $15 \times 6 \times 11 = 990$ places pour la saison 2015-2016).
- D'un volet propositions culturelles propres à chaque MDH : sur la base des pratiques et envies des habitants, des propositions culturelles propres à chaque MDH sont élaborées. En réunissant les partenaires culturels et les MDH qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche, des comités de suivi permettent d'assurer l'accompagnement des projets en termes financiers et de contenus, et de dégager des complémentarités entre les MDH. La création d'une ligne budgétaire propre à chaque MDH permet la réalisation et la mise en œuvre de ces propositions.

Comme précisé ci-dessus, la saison prochaine sera un test. Organiser les choses de la sorte a permis une plus grande flexibilité et de laisser aux MDH une marge de manœuvre plus importante, afin que la transition soit plus facile.

Car si certaines MDH étaient très impliquées dans le dispositif, avec des collectifs d'habitants et quelques actions culturelles en supplément des sorties proposées dans le cadre du dispositif, d'autres avaient beaucoup plus de mal à mobiliser les habitants, et à les intégrer au dispositif.

De même du côté des équipements culturels, la flexibilité qui est laissée leur permet une meilleure appropriation du dispositif et de mener un vrai travail de fond avec les MDH, l'intégration d'un volet plus pratique dans le pass culture devant permettre de renforcer la collaboration entre les MDH et les partenaires culturels, ainsi que le partage de compétences, afin de travailler dans la complémentarité et de rendre plus cohérentes et plus lisibles les actions culturelles proposées aux habitants.

D. Une expérience de stage enrichissante et formatrice

Les missions qui m'ont été confiées pendant ces six mois à la Ville de Grenoble m'ont beaucoup intéressées de par leur variété et leur différence avec ce que j'avais pu faire auparavant. Elles m'ont aussi permis de découvrir le fonctionnement de deux collectivités : une Ville et un CCAS, bien que mon expérience ne soit pas la même dans les deux, et que j'ai une moins bonne connaissance du CCAS que de la Ville. J'ai aussi pu découvrir le fonctionnement d'une Direction des Affaires Culturelles et son travail au quotidien. Car si j'ai eu l'occasion de faire un stage d'un mois à la mairie de Nyons, dans la Drôme, l'expérience n'est pas comparable car la Ville de Nyons ne dispose pas d'une DAC. Elle est simplement composée d'une chargée de mission, en lien direct avec l'élue, qui pourrait s'apparenter à une technicienne dans ses tâches quotidiennes, bien qu'elle endosse le rôle de porteuse de politiques publiques. Gardant cette expérience en "petite" mairie en tête, j'appréhendais de me retrouver dans une si grande collectivité que celle de Grenoble – qui ne compte pas moins de 3000 agents -, de me perdre dans son fonctionnement et d'être éloignée du terrain. Mais très vite, ces aprioris se sont effacés pour laisser place au plaisir de découvrir une municipalité très proche des citoyens et qui tente de simplifier son administration pour la rendre plus lisible et plus accessible. En effet, j'ai rencontré au quotidien – aussi bien à travers mes missions de stage qu'au fil des jours à la DAC – de nombreux acteurs associatifs, institutionnels, et même des habitants, et ce, sans compter les différents acteurs publics impliqués dans les projets qui se rapprochent de près ou de loin des services de la DAC.

J'ai tout de suite été très bien encadrée par Clément Bodeur-Crémieux, Eve Vincent Fraenckel et surtout Manon Vidal, qui m'a permis d'appréhender plus facilement la vie au sein du service, et sans qui, ce stage aurait été un échec. Chaque jour, grâce à toute une équipe très bienveillante, j'ai été accompagnée et guidée dans mes missions, tout en m'accordant pleinement leur confiance et me laissant prendre des initiatives. Ces missions m'ont permis de travailler en autonomie, tout en étant toujours en lien avec le reste de l'équipe, une équipe soudée dans laquelle il ne m'a pas été difficile de m'intégrer.

J'ai, grâce à cette expérience, développé et approfondi un certain nombre de compétences qui m'ont permis d'acquérir une méthodologie de travail construite et mure à travers la compréhension des attentes des différents acteurs concernés par un projet – acteurs publics et professionnels sur le terrain ou habitants -, la capacité à faire des propositions en termes de traduction d'un travail de réflexion engagé, la mise au point d'outils de planification, d'analyse et d'évaluation, la rédaction de notes et de synthèses ou comptes rendus, le travail en équipe et les échanges, le travail entre une administration et ses élus. Cette expérience aura pour moi été vraiment très formatrice. Je n'avais aucune réelle connaissance du milieu des collectivités et j'avais vraiment pour objectif de définir ou plutôt de préciser grâce à ce stage mes envies pour la suite. Comme j'avais de nombreux aprioris, et du fait que je ne me voyais pas présenter un concours pour travailler dans un milieu que je ne connaissais pas, j'avais décidé de ne pas présenter le concours d'attaché territorial cette année. Cette expérience à la mairie m'a fait réaliser que je suis aujourd'hui prête à travailler dans une collectivité. Mais je pense que ma préférence irait vers une municipalité.

Car j'ai aussi réalisé que la Ville est sur n'importe quel territoire le 1^{er} interlocuteur pour les habitants, ainsi que pour les professionnels, encore plus dans le milieu de la culture. Je souhaite garder cette proximité avec les citoyens et avec le terrain, à mes yeux primordiale pour la mise en œuvre de politiques publiques cohérentes et en adéquation avec le territoire sur lequel elles interviennent.

Je tire donc un bilan très positif de ce stage, mais m'interroge quand aux suites du dispositif. En effet, si le dispositif tel que je l'ai repensé - sous le couvert de Manon Vidal, ainsi que des chefs de service de la DAC et de la DAST du CCAS -, sera mis en œuvre dès la rentrée prochaine, de nombreuses interrogations subsistent quant à son futur, et quant à la forme réelle qu'il va prendre durant l'année prochaine. J'aurais aimé pouvoir prendre part à la suite du projet, participer à sa mise en œuvre et suivre son évolution et son évaluation en fin d'année prochaine.

Au delà de ma mission sur l'évolution du dispositif pass culture, j'ai aussi travaillé sur le suivi et la mise en œuvre du Chantier des Cultures. Les problématiques inhérentes à la mise en œuvre d'une politique culturelle qui soit plus participative ont elles aussi fait partie de mon quotidien à la DAC, et il me semblait important d'approfondir ces questions.

LE CHANTIER DES CULTURES : LABORATOIRE DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE A GRENOBLE

On entend souvent parler de Grenoble comme d'une ville laboratoire. Laboratoire car le monde de la recherche et de l'industrie ainsi que l'université y sont très présents et participent à son dynamisme. Depuis 2014, le terme de laboratoire a pris un nouveau sens, qui vient s'ajouter aux précédents. Grenoble est (re)devenue³³ le laboratoire d'une politique de démocratie locale. Mais c'est aussi une ville dont la vitalité culturelle est une force. Une force dont la municipalité s'est emparée depuis de nombreuses années, en plaçant le budget de la culture en troisième le plus important de la collectivité – représentant un total de 32 millions d'euros. L'objectif de la municipalité est de faire vivre la diversité des cultures et de soutenir des pratiques et des esthétiques diversifiées. En juillet 2014, la Ville a fixé ses axes de travail pour la culture : l'espace public, l'ouverture des équipements, le soutien à la création et la place des usagers. C'est autour de ces trois grands axes que la culture comme outil de démocratie locale a été actée par délibération du Conseil Municipal en juillet dernier, au travers du lancement du Chantier des Cultures. Mais avant de revenir sur la situation grenobloise, il semble indispensable de redéfinir les termes, de situer Grenoble dans un contexte plus global, à l'échelle nationale.

I. LA DÉMOCRATIE LOCALE : UN EUJEU GRANDISSANT POUR LES COLLECTIVITÉS

Mondialement connue pour le Forum social qui porte son nom, la ville brésilienne de Porto Alegre l'est aussi pour son modèle de démocratie.

³³ « Il y a 50 ans, les Grenoblois confiaient la mairie à une « nouvelle gauche qui se cherche », indépendante et participative (...) Pour la seconde fois de son histoire, Grenoble sert de laboratoire politique avec le résultat exceptionnel du premier tour de l'élection municipale dimanche, qui a vu l'alliance écologistes-parti de Gauche devancer le PS (...) Les mots du programme de 1965 résonnent de manière tout à fait actuelle : « Elaborer un projet de structures nouvelles qui soit une occasion de redonner à la démocratie un visage humain, un contenu vivant, une expression permanente. » (...) » <http://rue89.nouvelobs.com/2014/03/24/grenoble-laboratoire-gauche-francaise-seconde-fois-250930>

En effet, pionnière en matière de démocratie participative, la Ville a lancé le concept en l'utilisant comme un outil permettant de surpasser les éventuels dysfonctionnements, ou les difficultés rencontrées face au modèle traditionnel de démocratie représentative.

Dans leur ouvrage intitulé *Porto Alegre : L'espoir d'une autre démocratie*, Marion Gret et Yves Sintomer³⁴ expliquent que ce processus démocratique a été engagé à travers l'idée du budget participatif. Ils se basent sur la définition d'Ubiratan de Souza, ancien élu du Parti des Travailleurs brésilien et un des pères du budget participatif, pour qui celui-ci est un « *processus de démocratie directe, volontaire et universel, par lequel la population peut discuter et définir le budget et les politiques publiques* ». Ils complètent cette définition par celle du professeur Boaventura de Sousa Santos, docteur en sociologie du droit à l'université de Yale, pour qui la notion de budget participatif désigne « *une structure et un processus de participation communautaire basé sur trois principes et un ensemble d'institutions qui fonctionnent comme des mécanismes ou des canaux pour garantir la participation au processus de décision du gouvernement municipal.* » Ces trois principes sont la participation ouverte à tous les citoyens, la présence d'éléments à la fois de démocratie directe et représentative, et l'allocation de ressources à investir. A ces trois éléments, ils ajoutent deux autres points développés par Sergio Baierle, à savoir l'idée novatrice d'une gestion démocratique qui surgit du bas vers le haut, sans besoin d'une loi préalable pour déterminer hiérarchiquement la place et les limites de la participation des citoyen(ne)s dans leur rapport à l'État; et, la nouveauté de la configuration d'un espace public plébéien, sur les bases de la participation directe, embryon d'un quatrième pouvoir, combinant pouvoir citoyen et pouvoir communautaire. Il est important de noter que ces définitions données pour le budget participatif peuvent aussi fonctionner pour le concept global de démocratie locale ou participative.

Aujourd'hui, quelle que soit la dénomination qui lui est accordée – participation habitante, démocratie locale, démocratie participative – l'idée de l'intervention directe des citoyens dans la prise de décision politique s'impose de plus en plus comme un enjeu de taille pour les collectivités.

³⁴ Marion GRET, Yves SINTOMER, *Porto Alegre : l'espoir d'une autre démocratie*, ed. La Découverte, "Sur le vif", Paris, 2005, 144 p.

Mais il est important de garder à l'esprit la différence entre la démocratie locale – qui est associée aux déclinaisons locales de modes de gestions institutionnels des politiques publiques et qui impacte directement la vie des citoyens d'un territoire – et la démocratie participative qui quant à elle est une forme de démocratie, que les mouvements de citoyens et élus promeuvent pour compléter la démocratie représentative. C'est une nouvelle conception de la prise de décisions (la décision n'est pas entièrement déléguée à un élu, mais préparée, construite et prise avec les citoyens).

Il s'agit, par la démocratie participative, de développer des instances locales au sein desquelles chaque citoyen a la possibilité d'influer sur la mise en œuvre du projet choisi lors des élections ou de nouveaux projets.³⁵ Rémi Lefebvre, dans un article portant sur la démocratie participative paru en 2012 résume la définition de la démocratie participative en ces termes : « *Sous le label "démocratie participative" coexisteraient ainsi des procédures, dont l'objectif commun serait "d'associer" les citoyens à la prise de décision politique. Le mot "participation" subsume ainsi des logiques diverses : communication, information, consultation, concertation, implication, co-décision, délibération, etc. La frontière entre ces diverses approches se révèle poreuse et le lien avec la décision reste souvent obscur. On peut, par exemple, faire de la simple information sous couvert de participation. Les élus cherchent, d'ailleurs, à entretenir cette confusion et ces ambiguïtés, tout en tirant les profits symboliques attachés à la "participation"*.³⁶ »

A. De la gouvernance à la production de politiques publiques basées sur la participation

En France, on assiste depuis maintenant quelques temps à l'émergence de nombreuses expériences de démocratie participative, plus ou moins organisées ou affichées : conseils de quartiers, réunions publiques et concertation des usagers ou des habitants, ateliers populaires d'urbanisme.

³⁵Site du courrier des maires et des élus : <http://www.courrierdesmaires.fr/4523/le-cadre-juridique-de-la-democratie-participative-du-legal-a-lextralegal/>

³⁶<http://www.metropolitiques.eu/La-democratie-participative.html>

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP), autorité administrative indépendante dont la mission est d'informer les citoyens et de faire en sorte que leur point de vue soit pris en compte dans le processus de décision a aussi pris une place très importante dans le soutien à la production de politiques participatives. Ces nouvelles formes de gouvernance naissantes, et qui se répandent de plus en plus à l'échelle locale, ont au fil du temps été définies et légiférées, pour correspondre mieux au contexte français. Ainsi, comme nous le présente le courrier des maires et des élus locaux du 09 février 2002, la loi ATR (Administration Territoriale de la République) également appelée loi Joxe (1992) inscrite à l'article L2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGTC), énonce:

« Le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale ».

En 2003, une révision de cet article amplifie le mouvement en inscrivant deux nouveaux principes à l'article 72-1 de la Constitution :

- dans des conditions à fixer par la loi simple, *« les électeurs de chaque collectivité territoriale peuvent, par l'exercice du droit de pétition, demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de cette collectivité d'une question relevant de sa compétence »* ;
- il précise aussi que dans les conditions prévues par la loi organique *« les projets de délibération ou d'acte relevant de la compétence d'une collectivité territoriale peuvent, à son initiative, être soumis, par la voie du référendum, à la décision des électeurs de cette collectivité ».*

La démocratie participative dans ses mécanismes extralégaux permettrait ainsi de compléter les actions d'une démocratie représentative actuellement en difficulté, en perte de confiance des citoyens. *« Tirer profit des multiples initiatives, en consolidant les savoir, les procédures, permettrait de faire avancer autant l'idée que sa réalisation. Mettre en place des structures faisant participer le citoyen permettrait tantôt de créer du lien social, de rapprocher les élus et citoyens, de former des citoyens engagés par*

*une forme de pédagogie politique active ; tantôt de rendre des comptes, d'améliorer les services rendus aux usagers.*³⁷»

Mais il est aussi nécessaire de préciser que ce concept représente le cadre global d'une forme de gouvernance. En effet, il est possible d'associer les citoyens sans nécessairement leur donner le dernier mot souverain : la coexistence de plusieurs procédés à la disposition des élus locaux leur permet d'avoir le choix entre une voie seulement consultative et une voie plus décisionnelle. Il est donc dans ce cadre important de distinguer les manières de faire, le vocabulaire employé. Car l'information, consultation, la concertation ou la participation sont autant de termes qui désignent des modes d'action ainsi que des degrés d'implication de la population différents, aux conséquences diverses sur la gouvernance globale ainsi que sur la production de politiques publiques qui en découlent, et pourtant parfois employés à tort, pouvant être source de controverse.

B. Une forme de démocratie qui soulève de nombreux enjeux

Yves Sintomer, sociologue, maître de conférences en sciences politiques à l'université de Paris VIII et président de l'Association pour la Démocratie et l'Education Locale et Sociale (ADELS) regroupe les objectifs avancés par les acteurs publics, et qui sont sous-jacents au concept de démocratie participative, en trois grands axes³⁸. Selon lui, ces trois axes sont dans la plupart des politiques publiques locales françaises indissociables. Ils permettent à ses yeux d'expliquer en partie les objectifs de la mise en place de politiques participatives au sein des collectivités. Tout d'abord, il observe une volonté d'améliorer la gestion locale, car en France, l'idée dominante est que pour mieux gérer, il faut le faire dans la proximité avec les citoyens. Cela permet de mieux connaître les besoins de la population, d'augmenter la communication entre élus et administrés et entre techniciens et usagers, ainsi que d'intégrer les savoirs et les compétences d'usage des habitants sur des problèmes qui les concernent directement.

³⁷ Site du courrier des maires et des élus : <http://www.courrierdesmaires.fr/4523/le-cadre-juridique-de-la-democratie-participative-du-legal-a-lextralegal/>

³⁸ Yves SINTOMER, Enjeux et attentes d'une démocratie participative, <http://www.adels.org/edition/SaintomerCCQ.pdf>

La participation est de ce fait un moyen d'accroître la transparence de l'action publique et sa lisibilité par les usagers, de rénover la qualité du service public, de redonner confiance en les politiques et en l'action publique. Ce sont d'ailleurs, comme nous avons pu le voir précédemment, des enjeux soulevés par l'équipe municipale d'Eric Piolle, qui souhaite répondre à ces problématiques par les différentes instances ou les mesures expliquées précédemment (conseils citoyens indépendants, budget participatif etc.). Vient ensuite la volonté d'agir sur le lien social, de le renforcer. Car, comme l'explique très bien l'auteur, en France, en particulier dans les quartiers en politique de la ville, une conception assez partagée veut que la participation crée du lien social. En se parlant, on favorise la tolérance, la création du consensus, la prise en compte des besoins des uns et des autres. Il faut pour une collectivité être en mesure de proposer des espaces qui permettent ces échanges - à la fois entre les élus et les habitants, mais aussi entre les habitants -, au sein de l'espace public que représente la ville. Enfin, il présente un dernier axe qui selon lui se traduit par une volonté pour les pouvoirs publics de favoriser la démocratie, car c'est un terme souvent mal défini, présenté assez confusément ou de manière très générale, sous l'angle de la citoyenneté, et qui de ce fait paraît assez flou aux yeux des populations.

La démocratie est un système politique, une forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple. La démocratie participative est un principe, défini comme une forme de partage de l'exercice du pouvoir fondé sur un renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique. Cette forme d'exercice du pouvoir, est à la fois politique et fondée sur la proximité territoriale du quartier, voire du micro-quartier, sur lesquels les gens peuvent avoir des idées et discuter de façon réelle avec les élus. Ces deux définitions sont très proches l'une de l'autre, et sembleraient même vouloir dire la même chose. On peut donc s'interroger sur le pourquoi de ce besoin de préciser, voire même de redéfinir la démocratie alors qu'elle représente les fondements de notre société ?

On pourrait interpréter l'arrivée de la démocratie participative à l'échelle locale comme un moyen pour le politique de palier une situation actuelle compliquée. On dit beaucoup que la société est en crise. Les grandes collectivités que représentent l'État ou la région travaillent à leur échelle à palier à ces difficultés.

Mais à l'échelle locale, des villes ou des villages, les habitants ressentent eux aussi les effets de la crise, sans pour autant être convaincus de l'action des collectivités. De ce fait, de plus en plus d'habitants ont du mal à accorder leur confiance aux pouvoirs publics et aux politiques qui sont mises en œuvre. Une forme de méfiance s'est installée, et la distance entre le monde politique et le citoyen grandit. En réponse à cette situation d'éloignement et de baisse de la participation et de l'implication des habitants dans les projets et dans la vie de leurs villes, faire de la participation est devenu en enjeu principal pour les collectivités. La démocratie participative s'apparente désormais à une norme de l'action publique locale. Chez les élus, on considère de plus en plus comme incontournable d'associer les citoyens aux décisions et de le faire savoir. Alors même que les contraintes juridiques qui poussent les élus à favoriser la participation de leurs administrés sont faibles - même si elles existent -, on assiste à une véritable prolifération de dispositifs de natures diverses qui s'accroissent, à des échelles territoriales multiples.

C. Un système qui se confronte à un certain nombre de limites

Si l'on reprend les trois grands axes présentés précédemment, on peut observer que la démocratie participative, est encore difficilement évaluable, et présente un certain nombre de limites.

En effet, la gestion de proximité a de nombreuses exigences à ne pas négliger, mais qui engendrent une modernisation de l'action publique, et donc une réorganisation des modes de gestion, pas toujours facile à mettre en œuvre. Informer la population est la principale exigence à respecter, car en l'absence d'une information accessible, lisible et largement diffusée, l'impact n'est pas le même, ni le message qui est donné aux habitants. Il faut ensuite qu'il y ait une discussion qui soit engagée entre les citoyens et les pouvoirs publics qui permette l'explicitation procédures, des procédés et des dispositifs, ainsi que l'acquisition d'un langage commun. Enfin, lorsque la prise de décision intervient, il est important pour les pouvoirs publics de faire apparaître de manière la plus visible possible la répercussion des discussions.

En ce qui concerne le développement du lien social, on a souvent tendance à croire que les relations entre les habitants sont forcément bonnes, et qu'en cas contraire, il suffirait de les faire discuter pour qu'il y ait consensus et ainsi faire 'régner' une forme de paix sociale. Yves Sintomer explique qu'il semblerait que la possibilité du conflit soit sous-estimée et qu'en cas de conflit, il soit vécu comme un échec, un dérangement, une menace ou un danger. L'exemple grenoblois du Chantier des Cultures pourrait être représentatif de ces problèmes. En effet, le message de l'élue aux cultures n'est pas bien passé. Il y a eu des incompréhensions entre le message politique qui était donné et la réception qu'en ont eu les habitants de Grenoble. Et réunir tout le monde dans des réunions publiques pour échanger sur différentes thématiques n'a pas été concluant, et n'a pas permis 'd'arranger' la situation de malentendu, bien au contraire !

D'autre part, l'absence de règles claires – qui décide, de quoi, comment, par quels mécanismes les discussions sont-elles traduites en action effective ? – reste sans doute l'une des plus grandes difficultés.

Rémi Lefebvre, professeur en sciences à l'université de Reims, nous présente cette difficulté³⁹, qui bloque parfois le processus, qui fini par tourner en rond. « *La norme participative s'institutionnalise d'autant plus qu'elle demeure floue, que son contenu reste vague, ses objectifs multiples et que le cadre juridique est particulièrement peu contraignant (Lefebvre 2007). La loi « démocratie de proximité » de 2002 ne contraint que les villes de plus de 80 000 habitants à mettre en place des conseils de quartier, et ce dans les formes qui leur semblent les plus ajustées au territoire.*

Les conseils de développement sont obligatoires depuis la loi Voynet d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de 1999, mais, là encore, les structures intercommunales peuvent les organiser à leur guise. La dernière réforme territoriale de 2010, votée sous le gouvernement Fillon, a, quant à elle, complètement évacué la problématique de la citoyenneté locale (Lefebvre 2010). De fait, le design organisationnel des dispositifs est laissé à la discrétion des autorités locales. La participation est le plus souvent conçue par les élus en fonction de leurs objectifs propres et de leurs stratégies locales (Gourgues 2012).

³⁹ Rémi Lefebvre, *La démocratie participative absorbée par le système politique local*, 29/10/2012,

Les élus sont d'autant plus libres d'organiser l'offre participative que les mobilisations sociales et politiques en faveur de la participation sont assez limitées. Un des paradoxes de la démocratie participative est, d'ailleurs, qu'elle se développe alors qu'on peut mettre en doute l'existence d'une réelle demande sociale de participation, laquelle est le plus souvent construite par les élus pour légitimer leurs dispositifs que véritablement portée par les citoyens. » Selon lui, le succès social de la démocratie participative tiendrait donc dans une large mesure à « l'indétermination de ses objectifs, à l'hétérogénéité et à la plasticité des univers de sens qu'elle mobilise, mais aussi au rapport ambigu que la participation entretient avec la décision. Tout se passe comme si on célébrait « l'avènement d'un droit à la participation sans qu'il soit précisé ce à quoi il est désormais permis de participer » (Blatrix 2009). »

Comme nous venons de le voir, le concept de démocratie participative locale s'inscrit de plus en plus dans les priorités des collectivités locales, et notamment des municipalités, qui restent la collectivité la plus proche des habitants et des citoyens, et, bien souvent, leur 1^{er} interlocuteur. La Ville de Grenoble a fait de ce principe sa priorité de mandat numéro une. L'exemple grenoblois en est la preuve, il ne s'applique pas à une thématique en particulier, il transcende les politiques publiques et s'inscrit dans de nombreux domaines.

Nous allons maintenant étudier de quelle manière cela s'organise lorsqu'il s'agit de politiques culturelles, et de la même manière que nous l'avons fait à l'échelle globale, nous analyserons les enjeux et les limites de la mise en place de politiques participatives appliquées au domaine de la culture, en nous appuyant sur l'exemple grenoblois.

II. QUAND LA PARTICIPATION HABITANTE DEVIEN UN ENJEU POLITIQUE CULTURELLE : EXEMPLE DE LA VILLE DE GRENOBLE

Dans un contexte particulier pour le milieu culturel - baisse des dotations et augmentation du nombre de demandes de subventions, contexte économique difficile - il s'agit pour un certain nombre de municipalités de tenter de donner plus de transparence

aux politiques menées, et de permettre à tous les citoyens de s'approprier les questions culturelles et d'en parler. Plusieurs Villes en France, se sont emparées du concept de la participation à des fins politiques. C'est le cas de la Ville de Toulouse, par exemple, qui pour mettre en place sa politique culturelle s'est basée sur la concertation, en organisant des rencontres à l'initiative des élus, avec « *l'ambition affichée de redéfinir les politiques culturelles locales à partir d'une concertation publique impliquant les habitants et le milieu culturel associatif, au-delà des seuls acteurs culturels.* ⁴⁰ »

A. Une redéfinition nécessaire entre démocratie et démocratisation culturelle

« *L'histoire des politiques culturelles, y compris dans leur période actuelle, montre que les arguments s'entrechoquent parfois au détriment d'une intelligence plus globale des différentes manières de vivre sa relation à l'art et à la culture. Le vocabulaire même pour évoquer cette relation a connu des inflexions sensibles. Il ne s'agit pas seulement d'élargir l'accès à la culture et aux biens culturels – il s'agit aussi de cela – mais plus généralement de reconnaître les droits culturels dans une large acception de cette notion.* ⁴¹ » Remis au "gout du jour" autour des enjeux de la participation habitante en matière de politique culturelle et des questionnements qu'elle soulève, le débat entre les concepts de démocratisation de la culture et démocratie culturelle a pris un nouveau sens. Danielle Bellini, doctorante en sociologie, souligne la tension entre les deux concepts en les définissant : dans le cadre de la démocratisation de la culture, « *l'égalité – ndlr. En matière culturelle - apparaît comme une finalité qui ne pourrait advenir qu'à la suite d'efforts. Il s'agirait, dans cette logique, de rendre accessibles des contenus, des savoirs, des œuvres à des personnes considérées comme ignorantes et incultes.* ⁴² »

⁴⁰ Alain Lefebvre, *L'expérience toulousaine de démarche consultative : un récit performatif ?* in L'Observatoire, la revue des politiques culturelles « De la participation des habitants à la vie artistique et culturelle », numéro 40, été 2012, p. 20

⁴¹ Jean Pierre Saez, *De la participation*, édito, in L'Observatoire, la revue des politiques culturelles « De la participation des habitants à la vie artistique et culturelle », numéro 40, été 2012, p. 1

⁴² Site du Carnet de Recherches du Comité d'Histoire du Ministère de la Culture et de la Communication sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles : <http://chmcc.hypotheses.org/>

A l'inverse, lorsqu'il s'agit de démocratie culturelle, on « *mise sur les intelligences et (...) on admet comme préalable (et non comme but à atteindre) la capacité de chacun à inventer ses propres instruments de jugement critique et d'émancipation, à se forger les outils de son propre cheminement.* »⁴³ Cette approche, qui est celle de l'éducation populaire, dépasse la simple accumulation d'informations dans le but d'être cultivés voire de posséder une certaine forme de culture, en ouvrant à la possibilité de comparer, de lier, de choisir, de construire du sens, de développer des goûts personnels et d'en élargir les dimensions. Cette dichotomie permet de distinguer deux approches de l'action culturelle et même deux idéologies : culturel/socioculturel, Culture/culturel, art pour l'art/art engagé, et, on pourrait presque dire, la culture selon Malraux et la culture selon Jack Lang. En caricaturant un peu, on pourrait en conséquence assimiler la politique de la démocratisation à une politique descendante, élitiste et définie par les pouvoirs publics dans l'unique but de réduire un écart et de faciliter l'accès à un bien inégalement réparti ou difficilement accessible. A l'inverse, la politique de la démocratie culturelle serait une politique affirmée ascendante et au plus proche de la réalité d'un territoire autour duquel elle se construit ; même si comme le rappelle Pierre Moulinier dans un article intitulé *La dimension territoriale de la démocratisation culturelle*, les défenseurs de la démocratisation expriment eux aussi une volonté égalitariste, de développement de la citoyenneté, de pluralisme culturel. Dans des conditions ou actuellement les publics ont du mal à se renouveler, et où ils sont principalement constitués d'habituels, appartenant souvent aux catégories sociales les plus aisées – on le voit dans le cadre du pass culture : dans l'ancienne version du dispositif, on retrouvait constamment les mêmes personnes, et qui n'étaient pas les plus « nécessaires » -, la démocratisation culturelle court le risque de n'être qu'une « utopie régulatrice » des politiques de la culture, un principe qui fonderait la légitimité de l'intervention publique et permettrait tout simplement au « système culturel » de continuer à fonctionner (Bellavance, 2000), plus qu'il ne constituerait un moyen de réduire la fracture culturelle. Les discours contemporains attribuent à André Malraux la responsabilité de cette incapacité patente de la politique culturelle à rencontrer ses publics.

⁴³ Idem

Mais pourtant, comme le précise Sarah Montero⁴⁴, dans ses discours, Malraux n'a jamais laissé entendre que sa politique avait vocation à contraindre les masses d'accéder à un art qui lui serait indifférent, il entendait plus modestement "offrir sa chance à chacun" et comprenait le droit à la culture comme "la volonté d'y accéder".

Il s'agit finalement d'un débat sans fin, opposant deux visions de la culture, et deux manières de "l'utiliser" comme outil. Mais les enjeux actuellement inhérents à cette opposition de concepts résident aujourd'hui dans tout autre chose. Même si le débat est toujours très prégnant, il s'organise plutôt autour des enjeux de la participation habitante et d'un changement dans le référentiel des politiques publiques, dans lesquelles les politiques de la culture s'intègrent, qui appelle ou rappelle les concepts de démocratie et de démocratisation de la culture. Guy Saez, résume très bien la situation : « *la culture a toujours représenté un lieu de débat public. Ce qui se joue aujourd'hui dans l'espace culturel n'est rien d'autre que le reflet d'une demande d'approfondissement des règles du jeu de la démocratie.* »

B. Des enjeux de taille en termes de redéfinition des politiques culturelles

« *En fondant la politique publique de la culture, l'autorité politique instituait la catégorie de public qui devenait alors le référentiel à l'aune duquel devait s'évaluer toute action. Dans la définition que lui donne Pierre Muller (2003), une politique publique cherche à satisfaire une demande ou à résoudre un problème exprimé par des individus ou un groupe d'individus. Or, c'est bien la particularité des politiques de la culture que d'être toujours en quête d'un public parce qu'elles ne répondent ni à un besoin connu ni ne sont en mesure d'identifier une demande précise de la part des populations auxquelles elles s'adressent. La participation des publics s'impose alors comme un enjeu majeur de légitimation de la politique publique.* ⁴⁵ »

⁴⁴ Sarah Montero, *Participation citoyenne et développement culturel : référentiels d'action à Bordeaux et à Québec*. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2013, p. 80

⁴⁵ Ibid., Sarah Montero, p79

La question de savoir comment l'on peut augmenter et surtout élargir la fréquentation culturelle, se traduisant par une recherche de participation en matière culturelle n'est pas nouvelle, elle traverse les débats sur l'idéal de démocratisation depuis de nombreuses années.

Les tentatives pour relier l'art à la vie, mais aussi d'utiliser l'art comme agitateur social, comme porteur de transformations sociales qui se retrouve dans le Théâtre forum par exemple, sont des formes de sollicitation de la participation que l'on retrouve dans les pratiques depuis les années soixante (Marie-Christine Bordeaux, Françoise Liot, 2012). Mais aujourd'hui, la question de la participation ne se résume pas à la fréquentation des lieux culturels, ni à la consommation de biens culturels. Le débat autour des formes actuelles de la participation interroge autrement la sphère culturelle, en questionnant la place et le rôle du public dans le champ politique de la culture. En effet, elle interroge non pas seulement dans le cadre d'un discours artistique mêlé à un discours militant, mais aussi dans celui d'une rencontre avec la politique comme pratique, comme façon d'envisager le lien au public, replacé en tant que citoyens.

Alors que la démocratie participative "prend de l'avance" et devient de plus en plus un référentiel en matière de politiques publiques, du moins à l'échelle locale – dans les Villes, les métros, les communautés de communes etc. -, la notion de démocratie culturelle reste, encore aujourd'hui, en dehors du référentiel des politiques culturelles, elle se retrouve principalement dans les pratiques et les discours de l'éducation populaire et de l'animation socioculturelle. Elle n'est que très rarement revendiquée, hormis lorsqu'elle « sert de vecteur, en tant que notion structurante sur le plan politique à des revendications formulées à l'extérieur du système culturel, et souvent contre celui-ci.⁴⁶ » L'intégration des "valeurs" de la démocratie culturelle se heurte ainsi au système actuel, ancré dans un modèle de démocratisation culturelle, imposé depuis de nombreuses années et qui n'a finalement jamais intégré la notion de participation, mais « qui a constitué un élément important du vaste mouvement qui a transformé le "peuple" en "public", c'est à dire les acteurs possibles de la vie culturelle en destinataires de celle-ci⁴⁷ ».

⁴⁶ Marie Christine Bordeaux, Françoise Liot, *La participation des habitants à la vie artistique et culturelle*, in l'Observatoire, la revue des politiques culturelles « De la participation des habitants à la vie artistique et culturelle, numéro 40, été 2012, p.7

⁴⁷ Ibid. p7

Le fait qu'un glissement ait été opéré entre les notions de publics et de citoyens, alors que la culture se définit outre dans son sens le plus large de considération de l'ensemble des traits distinctifs, matériels et immatériels, comme englobant, au delà des arts et des lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances pose en soit problème. En effet, la définition de la culture sous entend en dehors de l'aspect culturel de l'être humain, sa citoyenneté et son intelligence à prendre part à la vie de la société dans laquelle il évolue.

Les nouveaux référentiels vers lesquels sont en train de glisser les politiques culturelles permettent de réaffirmer la place du public, repositionné dans sa place de citoyen, ainsi que la volonté de s'inscrire dans un modèle de démocratie culturelle plutôt que de démocratisation culturelle.

A Grenoble, la volonté affichée de la nouvelle municipalité d'impliquer les habitants, au rang de citoyens, dans la vie politique de la Ville, a aussi impacté la réflexion portée sur les politiques culturelles. A travers le Chantier des Cultures, mis en œuvre depuis décembre 2014, c'est une volonté de remettre en question le rôle prescripteur des institutions culturelles – publiques ou associatives -, ainsi que leur capacité à définir la valeur et la légitimité des choix qui sont opérés. Car comme j'ai pu le présenter précédemment, à Grenoble lorsque l'on parle de culture, c'est souvent le terme d'élitiste ou d'élitaire qui est retenu. On retient aussi beaucoup les grandes institutions culturelles comme le musée de Grenoble ou la MC2. Mais on reproche aussi beaucoup à ces institutions de ne pas être assez ouvertes aux habitants, de ne pas assez travailler dans la proximité, auprès des gens qui les entourent. Dans l'histoire des politiques culturelles de la Ville de Grenoble – comme dans d'autres ailleurs -, on n'a que très peu souvent assisté à la mise en place de systèmes de consultation ou d'information des habitants en matière de politique culturelle. Ne serait-ce qu'expliquer la démarche d'attribution des subventions ou les grandes orientations de la ou des politiques mises en œuvre aurait représenté un pas vers une démocratie culturelle plus qu'une démarche descendante, où le politique donne des orientations sans 'se soucier' de la population.

Les habitants en matière culturelle, comme en d'autre matière ont souvent été relégués au statut d'habitants et non de citoyens d'une ville, capable d'y donner leur opinion d'une autre manière que par le vote. A travers la démarche du Chantier des Cultures, l'élue aux Cultures, le Maire ainsi que l'équipe administrative du service culturel de la Ville tentent de répondre à des enjeux de participation habitante, en repensant, le système de production des politiques culturelles, en écho à la majorité qui a pour exigence première de penser et élaborer ses nouvelles orientations politiques avec et pour les habitants. Qu'il s'agisse de co-construction, de démocratie participative ou tout simplement de prise en considération véritable du citoyen, cette préoccupation traverse la mise en chantier de toutes les politiques publiques menées par la Ville, et en culture aussi, la volonté est de retravailler certains aspects des propositions faites à Grenoble pour permettre à tous d'y avoir accès, mieux et plus.

La **Municipalité** est notamment très attentive à donner une place plus importante à celui qui est spectateur, visiteur, auditeur, élève, praticien bénévole, bref à l'amateur de culture, au sens premier du terme, qu'il soit amateur pratiquant ou amateur contemplatif. Corinne Bernard précise : *« Pour concrétiser modestement mais sûrement notre espoir d'une culture pour tous et par tous, nous souhaitons nous appuyer sur les professionnels de la culture comme sur les amateurs. Des politiques culturelles inclusives et citoyennes sont nécessairement portées et mises en œuvre par ce triptyque, élus, professionnels et amateurs. Nous l'avons dit déjà, le rayonnement et le prestige ne sont pas nos priorités. Si les professionnels sont nos interlocuteurs premiers et directs, et que nous avons légitime obligation de dialogue avec eux, nous voudrions renouer avec l'utopie que chaque habitant peut rencontrer la culture dans cette ville, et qu'il a, à ce titre, aussi son mot à dire sur la manière dont s'organise la culture dans la ville. »*

Mais cette démarche est longue et demande du temps pour être acceptée et comprise par les citoyens, le besoin de préciser et de créer un langage commun s'avérant nécessaire à la mise en œuvre et au bon déroulement d'un projet politique comme celui-ci.

C. Une démarche qui demande du temps pour obtenir des résultats

Du fait que ce processus est très récent, il n'existe actuellement pas de bilan effectif des différents dispositifs qui ont été mis en œuvre par la Ville de Grenoble, surtout que certains d'entre eux ne seront appliqués qu'à partir de la rentrée prochaine et dans les mois qui suivront. Néanmoins, des formes de bilan d'étape ont été réalisées, afin d'entrevoir et d'analyser les éventuelles difficultés rencontrées, les points à améliorer ou de réussite etc. Nous avons parlé un peu plus haut d'une situation actuelle dans laquelle les pouvoirs publics se retrouvent quelque peu en difficulté face aux citoyens qui ont du mal à considérer l'action publique comme quelque chose de positif et de bénéfique pour la ville. Cette méfiance, qui trouve sans doute racine dans un certain nombre de paramètres, justifiés ou non, s'est installée peu à peu, à tel point que lorsqu'une municipalité tente quelque chose de nouveau, en affichant, comme le fait la Ville de Grenoble, une volonté sincère de renouveler la démocratie notamment en instaurant une réelle transparence dans les politiques publiques qu'elle mène, il est difficile pour les habitants ou pour les professionnels concernés d'accorder leur confiance.

Pourtant, si l'on reprend l'exemple grenoblois, lors des élections municipales de 2014, le parti du Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes promettait un nouveau contrat entre les citoyens et la mairie : un nouveau contrat pour retrouver la confiance, l'écoute et le respect ; un nouveau contrat pour, ensemble, construire la ville de demain, de la vie de quartier jusqu'aux grands projets d'urbanisme. Et c'est en partie pour cela que les grenoblois ont élu Eric Piolle : le besoin de retrouver une confiance et un dialogue entre les élus, les professionnels et les habitants. Mais pour que cela fonctionne, il faut du temps.

Le Chantier des cultures fait partie des premières initiatives prises par la municipalité, allant dans ce sens, avec pour volonté affichée le fait de repenser la politique culturelle avec et pour les citoyens grenoblois – on notera que l'on ne parle ici plus de public, mais bien de citoyenneté, même en matière culturelle : en affichant ces propos, on met aussi en avant le statut important de l'habitant dans le processus décisionnel, et sa place dans la construction d'une politique publique, qui peut le concerner directement.

Comme j'ai pu l'expliquer précédemment, le Chantier des cultures, ce sont trois instances, dont les bilans sont mitigés, mais qui font toutes trois émerger la même chose: la nécessité d'un langage commun et d'une définition claire des "règles du jeu". Il faut, pour que les choses fonctionnent, que chaque acteur de cette nouvelle politique - qu'il soit habitant, professionnel ou élu - ait une connaissance de son statut, de sa place et de son rôle au sein de l'instance à laquelle il prend part. Or, lorsque l'on prend l'exemple des réunions publiques organisées dans ce cadre, la principale difficulté a résidé dans le fait que ces fameuses "règles du jeu" n'ont pas été assez précisées. En effet, lors de la 1^{ère} réunion, qui a eu le 8 décembre 2014, beaucoup de monde s'est déplacé (près de 600 personnes) - habitants et professionnels - par curiosité, et par envie de découvrir quels sont les projets et les attentes de la nouvelle municipalité, qui a dès le départ affiché une forte volonté de renouveler la démocratie locale. Comment ce processus peut-il prendre forme dans le cadre de la politique culturelle d'une ville comme Grenoble, qui, comme nous le savons, accorde une très grande importance à cette thématique ? Quelles peuvent-être les attentes de la municipalité en matière de participation, et comment cette participation sera-t-elle prise en compte dans la construction de la future politique ? De nombreux questionnements qui n'ont pas forcément trouvé de réponse lors de cette rencontre. Une certaine frustration face au manque de précisions s'est dès lors installée.

Cette frustration s'est d'ailleurs assez fortement ressentie à l'occasion de la seconde réunion publique, qui a eu lieu au mois d'avril dernier, et qui a réuni beaucoup moins de monde, dans lequel on comptait cette fois-ci principalement des professionnels, très interrogatifs et à la recherche de réponses. En discutant avec un participant, celui-ci m'a avoué ne pas comprendre le sens de la démarche, et avoir besoin de réponses, pour chasser cette impression qu'il n'y a pas vraiment de concertation, et que tout ceci n'est qu'une mascarade, pour cacher les difficultés dans laquelle le monde de la culture se trouve actuellement, et ne pas avoir à les affronter directement, ou à les assumer. C'est ainsi que ces réunions ont laissé une amère sensation que la démocratie participative et consultative peine à mobiliser, aussi bien les habitants qui ont du mal à se situer dans ce qu'ils considèrent comme des débats d'initiés, que les professionnels qui préfèrent utiliser d'autres canaux pour se faire entendre...

Si le bilan que l'on fait des comités d'avis est plus positif – peut-être parce qu'il mobilise moins d'acteurs ? –, il en demeure que les habitants qui ont participé à cette instance, et parfois même les personnalités qualifiées, ont été mis en difficulté par la politisation des discours et des discussions qui y avaient lieu, et de ce fait par leur impuissance à prendre part à ces échanges. Alors que leur présence est censée les placer au même titre que autres membres du comité, il arrive qu'ils soient confrontés à l'impossibilité de prendre part aux discussions et aux débats... Quelle est alors la limite d'une démocratie participative si elle met en difficulté ses participants ? Ce questionnement accompagnera tout le mandat de l'équipe municipale, et ils ne sont certainement pas les seules à s'interroger autour des limites de l'intervention publique, lorsqu'elle inclut le concept de participation, mais c'est en s'interrogeant que l'on avance et que l'on tente de trouver des solutions adaptées, et c'est en essayant, et parfois en échouant, que l'on avance encore et encore, vers quelque chose de plus adapté. L'important étant que la volonté d'inclure la participation dans les politiques publiques soit portée par les pouvoirs publics et qu'elle soit assumée, et continuée, même s'il est parfois difficile de se confronter à des échecs ou à des remises en question. Nous sommes tous porteurs de savoirs, d'idées et de compétences, apprenons, ensemble, à les utiliser, à notre échelle, afin de construire des politiques publiques cohérentes.

CONCLUSION

Ce travail de rédaction d'un mémoire professionnel sur la question des enjeux de la structuration d'une politique culturelle autour du concept de participation habitante, m'a permis d'analyser et de recontextualiser mes missions de stage, de comprendre toute la portée de la démarche en cours à la Ville de Grenoble ainsi que le cheminement de la construction des politiques publiques. En effet, la démocratie participative semble être devenue un des enjeux principaux des politiques publiques. Rares sont aujourd'hui les collectivités qui ne tentent pas de s'y raccrocher, comme principe de construction de politiques, peu importe le domaine concerné. Si une impulsion nationale serait nécessaire pour rendre plus efficaces et cadrer ces initiatives, une véritable énergie locale s'est développée ces dernières années et renforcée autour de ce principe, du fait notamment d'une proximité avec les habitants et avec les caractéristiques propres aux territoires qu'elle concerne. C'est ainsi que l'on voit de plus en plus apparaître diverses formes de modélisation et d'appropriation du principe de démocratie participative, en collaboration avec différents acteurs publics ou non publics, et s'inscrivant par exemple dans les domaines de l'éducation, du budget municipal ou encore de la culture, comme nous avons pu le voir.

Pouvoir prendre part au projet d'une ville qui organise la construction d'une bonne partie de ses politiques publiques autour de la notion de démocratie participative, et qui tente, par la mise en place de politiques transversales, et par l'implication des habitants dans les mécanismes de décision, de rendre plus juste et plus sincère son projet politique, m'a permis d'en mesurer l'impact, et d'en réaliser les difficultés. Car l'expérience grenobloise en la matière est très intéressante, et il semble qu'elle s'oriente vers une accentuation, ou en tout cas un maintien, de ce type de politiques. De ce fait, des moyens importants sont mobilisés autour de cette thématique et il semblerait que l'on aille à Grenoble vers un placement de la participation habitante au cœur des politiques culturelles et de ses enjeux. Mais la tâche n'est pas facile.

Comme dans les autres domaines concernés par le principe de démocratie participative – la plupart des services de la Ville de Grenoble étant eux aussi concernés – l’enjeu à travers ce type de politique réside dans une volonté et un besoin de regagner la confiance des habitants et de les amener à comprendre qu’ils sont eux aussi en capacité d’apporter leur ‘‘ pierre à l’édifice ’’, qu’ils doivent même, dans la mesure du possible essayer de s’accrocher à ce nouveau projet, et d’y prendre part pleinement, ou partiellement.

La principale difficulté face à ces enjeux, au-delà de celles qui ont été présentées dans la dernière partie de ce mémoire, se trouve dans le fait qu’il faut réapprendre à utiliser les mots dans leur juste définition. En effet, il s’agit d’être en capacité, si le projet est de réinstaurer la participation des habitants en termes de politique culturelle, de ne plus considérer le public comme destinataire de la politique culturelle, mais comme citoyen, c’est à dire acteur possible de la vie culturelle. Il faut donc apprendre à ne plus produire de politiques qui placent le citoyen en situation de public, mais qui l’intègrent pleinement, ou partiellement d’ailleurs, car il en est de la responsabilité de l’élu que de prendre la décision finale, au processus productif et décisionnel d’une politique publique. Or, du fait surement de l’histoire française des politiques culturelles, il est encore difficile pour le politique d’opérer à ce glissement, et de repenser les habitants dans leur juste position. Inversement, habitué à être placé en situation de public, plus ou moins captif, le citoyen a encore aujourd’hui du mal à se positionner en tant que participant à la vie politique autrement que par le vote. C’est d’ailleurs sûrement de là que vient la nécessité pour le politique de repréciser le concept de démocratie par celui de démocratie participative, qui n’est en fait qu’une affirmation de celui-ci, puisque le fondement même de toute démocratie repose sur les principes de participation active et de délibération.

A cela s’ajoute une autre difficulté. Comme nous avons pu le voir précédemment, les nouveaux référentiels dans lesquels s’inscrivent les politiques culturelles qui développent la participation des habitants, remplissent aujourd’hui un vide, qui jusqu’à présent laissait place à un renouveau, qui serait impulsé par l’affaiblissement de l’idéal de démocratisation de la culture. C’est en quelque sorte ce qui se produit actuellement. Et ce renouveau effraie, car il fait appel à des compétences qui étaient jusqu’à présent laissées au milieu de l’éducation populaire ou de l’animation socioculturelle, et dont les politiques culturelles étaient totalement dépourvues.

De ce fait, et une fois encore Grenoble en est un parfait exemple, les Villes ont besoin d'accompagnement pour mener ce type de politique. Malheureusement, cet accompagnement est encore trop faible, et mets parfois les porteurs de messages politiques que sont les élus en difficulté face aux interrogations des habitants, interrogations auxquelles ils n'ont pas toujours de réponse... Et surtout, tout comme les agents des services municipaux, ils ne sont pas de manière systématique formés aux techniques d'animation, de répartition de parole, de gestion de débat, bref de médiation envers les habitants, surtout lorsqu'il est question d'une répartition différente dans le processus de décision. De même, les habitants ne sont pas tous formés ou sensibilisés au discours politique, ce qui peut rendre le dialogue difficile et l'échange impossible, bloquant parfois la discussion, ou y coupant court.

A l'heure d'aujourd'hui, tous les états démocratiques sont des démocraties représentatives, c'est à dire que ce sont les élus, représentants de la population, qui produisent les lois, avant qu'elles soient votées par le parlement. Toutefois, ce principe de démocratie est de plus en plus amené à être précisé par des mécanismes de démocratie directe, comme la démocratie participative par exemple, qui donnent directement le pouvoir de décision aux citoyens, à conditions de certaines conditions. Il arrive souvent que le principe de démocratie représentative soit l'objet de vives critiques. Au delà du fait que la représentativité des élus n'est pas toujours parfaite, en raison notamment des limites du vote, la démocratie représentative a pour principal désavantage de confier le pouvoir de décision, non pas au peuple lui-même comme la définition de démocratie le signifie, mais aux représentants élus par la population. De ce fait, les citoyens se retrouvent dépossédés de leur rôle de souverain, au profit du monde politique, dans lequel la défense de l'intérêt public perd parfois de son sens. Pourtant, lorsqu'en tant que citoyen, on endosse le rôle de votant, et que l'on prend la responsabilité d'élire quelqu'un et de lui donner un statut particulier, on attend de lui qu'il soit détenteur d'un certain nombre de compétences, lui permettant, de la manière la plus juste qui soit, de défendre notre intérêt dans le "monde politique". Faire acte de vote, c'est en quelque sorte accorder sa confiance à quelqu'un.

On attend donc de cette personne qu'elle soit en capacité d'agir dans des domaines dans lesquels les habitants ne sont pas compétents – car sans dire qu'un habitant est incompetent en matière de politique, en votant pour quelqu'un, il délègue la gestion de la question à cette personne – ou pour lesquels ils n'ont tout simplement pas le temps. Or, on fait plus en plus appel au principe de démocratie directe que représente la démocratie participative. Quelle est donc la limite à la mise en place de telles politiques, et au final à leur démocratisation, puisqu'elles concernent aujourd'hui une majorité des collectivités locales ? A partir de quand, et dans quel cadre le politique est-il en mesure de "déléguer" les tâches qui incombent à son statut, et à ses compétences ? Et faut-il de la démocratie participative partout ? En effet, n'y a-t'il finalement pas de risque à ce que les politiques produites par la participation soient trop éloignées d'une certaine réalité, par besoin de croire en l'utopie ? Et quel est finalement le rôle de chacun au sein de la construction de ces politiques, le technicien, l'élue, l'habitant ? Ce sont de nombreuses questions qui restent pour moi encore en suspend. Mais ce stage aura permis d'éveiller ma curiosité dans un domaine que je ne connaissais pas, en me donnant l'envie de continuer à pousser mes recherches en la matière, car si l'expérience de la démocratie participative a ses limites, elle n'est qu'au début de son émergence, et promet une avancée en matière de prise de décision politique, et de dialogue entre les habitants, les élus et les professionnels.

BIBLIOGRAPHIE

BONZONNET Jean-Paul, DETREZ Christine et LACERENZA Sabine, *Pratiques et représentations culturelles de grenoblois*, OPC, éditions de l'Aube, 2008

BORDEAUX Marie-Christine, LIOT Françoise, *La participation des habitants à la vie artistique et culturelle*, in l'Observatoire, la revue des politiques culturelles « De la participation des habitants à la vie artistique et culturelle, numéro 40, été 2012, p.7

BORDEAUX Marie-Christine, LIOT Françoise, *La participation des habitants à la vie artistique et culturelle*, in l'Observatoire, la revue des politiques culturelles « De la participation des habitants à la vie artistique et culturelle », numéro 40, été 2012

CCS Correspondant, La Structure, *Campagne d'inscription dans les Conseils Consultatifs de Secteur de la Ville de Grenoble*, site internet Alpes Solidaires, 18 avril 2012
<http://www.alpesolidaires.org/campagne-d-inscription-dans-les-conseils-consultatifs-de-secteur-de-la-ville-de-grenoble>

D'ARTHUYS Xavier, NAVARRE Jean-Philippe, *Grenoble: la culture dans l'urne*, documentaire France-Culture, 27 février 2014 à 17h53
<http://www.franceculture.fr/emission-sur-les-docks-%C2%AB-grenoble-la-culture-dans-l-urne-%C2%BB-2014-02-27>

DE CASTELNAU Régis, *Le cadre juridique de la démocratie participative, du cadre légal à l'extralégal*, Le courrier des maires et des élus locaux, 09 février 2009
<http://www.courrierdesmaires.fr/4523/le-cadre-juridique-de-la-democratie-participative-du-legal-a-lextralegal/>

GRET Marion, SINTOMER Yves, *Porto Alegre : l'espoir d'une autre démocratie*, ed. La Découverte, « Sur le Vif », Paris, 2005, 144p.

HASKY Pierre, *Grenoble, laboratoire de la gauche française pour la seconde fois*, L'Obs, Rue 89, 24 mars 2014 à 13h42 <http://rue89.nouvelobs.com/2014/03/24/grenoble-laboratoire-gauche-francaise-seconde-fois-250930>

LEFEBVRE Alain, *L'expérience toulousaine de démarche consultative : un récit performatif ?* in L'Observatoire, la revue des politiques culturelles « De la participation des habitants à la vie artistique et culturelle », numéro 40, été 2012, pp. 20-24

LEFEBVRE Rémi, *La démocratie participative absorbée par le système local*, Métropolitiques.eu, 29 octobre 2012, <http://www.metropolitiques.eu/La-democratie-participative.html>

MONTERO Sarah, *Participation citoyenne et développement culturel : référentiels d'action à Bordeaux et à Québec*. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2013, 433 p.

MOULINIER Pierre, *Action culturelle et éducation populaire*, in Carnets de recherches du Comité d'Histoire du Ministère de la culture et de la Communication sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles, dans le cadre du séminaire sur « La démocratisation culturelle au fil de l'histoire contemporaine », 16 mars 2015, <http://chmcc.hypotheses.org/1089>

POLÈRE Cédric, *La « démocratie participative », état des lieux et premiers éléments de bilan*, Synthèses du Millénaire 3, La prospective de la métropole de Lyon, 2007

ROSANVALLON Pierre, *La légitimité démocratique, impartialité, réflexibilité, proximité*, ed. Broché « Les livres du nouveau monde », Paris, 2008, 384 p.

SAEZ Jean-Pierre, *De la participation*, édito, in L'Observatoire, la revue des politiques culturelles « De la participation des habitants à la vie artistique et culturelle », numéro 40, été 2012, pp. 1-2

SINTOMER Yves, Enjeux et attentes d'une démocratie participative, 19 décembre 2005,
<http://www.adels.org/edition/SaintomerCCQ.pdf>

SITES INTERNET

- Site de la Ville de Grenoble : <http://www.grenoble.fr/>
- Site du parti du Rassemblement citoyen de la gauche et des écologistes :
<http://unevillepourtous.fr/le-projet/>
- Site du Ministère de la Culture et de la Communication ;
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/>
- Site du Ministère de la Ville, de la jeunesse et des sports : <http://ville.gouv.fr/>
- Portail culturel du département de l'Isère : <http://www.isere-culture.fr/>
- Site de la Région Rhône Alpes : <http://www.rhonealpes.fr>
- Site du Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire :
<http://www.vpah.culture.fr/label/label.htm>
- Site du Courrier des Maires : <http://www.courrierdesmaires.fr/>
- Site de l'Institut de Recherche et Débat sur la Gouvernance : <http://www.institut-gouvernance.org/>
- Site du Carnet de Recherches du Comité d'Histoire du Ministère de la Culture et de la Communication sur les politiques, les institutions et les pratiques culturelles :
<http://chmcc.hypotheses.org/>